



# GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

---

## Rapport d'activités relatif aux contrats

**Préparé par**  
ᓄᓇᓕᓗᓂ ᓂᓴᓂᓄᓂᓄᓂ ᓂᓴᓂᓄᓂᓄᓂ  
Nunalingni Kavamatkunnilu Pivikhaqautikkut  
Department of Community and Government Services  
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Exercice 2020-2021



## Table des matières

Intention .....	3
Objectif .....	3
Introduction .....	3
Vue d'ensemble du rapport .....	3
Observations générales .....	5
Exceptions .....	7
Observations sur les contrats à fournisseur unique .....	7
Sommaire .....	10
1. Tous les contrats .....	10
2. Types de contrats .....	16
3. Modes d'attribution des contrats .....	34
4. Contrats attribués à des entreprises locales .....	48
5. Soumissions reçues .....	52
6. Main-d'œuvre inuite .....	54
7. Rajustements en vertu du Règlement sur le NNI .....	55
8. Comparaison avec l'année précédente .....	57
Annexe A : Définition des termes et abréviations .....	59



## Intention

Sous la forme d'un rapport annuel, le présent document constitue un argument à l'appui de l'intégrité et de la transparence du gouvernement du Nunavut (GN) en ce qui concerne ses pratiques d'approvisionnement et d'attribution de contrats, et de mesure de ses progrès dans la réalisation des objectifs de l'article 24 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

## Objectif

Le Gouvernement du Nunavut s'engage à rendre des comptes, à être plus transparent et à respecter des normes élevées en matière d'éthique en ce qui a trait à l'attribution des contrats. Nous nous engageons à adopter des pratiques éthiques et équitables dans l'exercice de nos responsabilités. Nous respectons les normes au moyen d'une réglementation efficace, d'une politique et de procédures appropriées, du perfectionnement professionnel et de la formation suivie des employés du GN, et de l'adhésion aux pratiques exemplaires de l'industrie. Le Gouvernement du Nunavut souhaite créer un milieu d'affaires qui favorise la croissance et la prospérité des entreprises locales et augmente les occasions d'emplois au Nunavut, tout en améliorant la situation économique en général. Nous nous acquittons de notre obligation de rendre des comptes aux Nunavummiut par les mesures suivantes :

- Obtention de la meilleure valeur pour les Nunavummiut en général;
- Création d'un milieu d'approvisionnement équitable, ouvert et transparent pour les fournisseurs;
- Mise à jour et exactitude de l'information;
- Adoption de méthodes efficaces visant à respecter les exigences du GN.

## Introduction

Le présent rapport fait état des renseignements statistiques sur les contrats attribués par les ministères du GN tels que déclarés à SCG par l'entremise du service responsable de l'approvisionnement, de la logistique et des contrats (à l'exception des contrats de baux immobiliers qui sont déclarés séparément). La structure du présent rapport s'inspire du chapitre 10 du guide des procédures d'attribution de contrats du Gouvernement du Nunavut (GN). Les renseignements qui s'y trouvent portent sur les activités du GN en matière d'attribution de contrats durant l'exercice 2020-2021, y compris les mises à jour sur la main d'œuvre inuite dans les contrats de construction attribués durant l'exercice précédent.

Les activités relatives à l'attribution de contrats par les agences et corporations de la Couronne, les conseils d'administration et l'Assemblée législative ne sont pas déclarées à SCG et, par conséquent, ne figurent pas dans le présent rapport.

SCG ne peut garantir que les renseignements fournis par les ministères sont complets et exacts. Toutefois, nous faisons tout en notre pouvoir pour vérifier les renseignements et veiller à ce que les ministères soient pleinement conscients des exigences du Règlement sur le NNI en la matière, et du guide des procédures d'attribution des contrats du GN.

## Vue d'ensemble du rapport

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le caractère comparable des données. Des valeurs exceptionnellement élevées ou basses peuvent résulter de l'interaction de plusieurs facteurs externes qui ne sont pas nécessairement évidents pour le lecteur, y compris certains éléments importants comme les variations annuelles des budgets de fonctionnement ou des budgets d'investissements, les révisions de la politique et les projets ponctuels. Nous recommandons aux lecteurs de rechercher des explications éclairées des facteurs contributifs avant de porter des jugements, et de ne pas faire de déductions uniquement à partir des graphiques circulaires et des tableaux de ce rapport. Il leur faut également tenir compte de nombreux autres rapports et renseignements sur le programme publiés et diffusés par le GN.

Le présent rapport porte surtout sur la répartition des contrats attribués à des entreprises, des particuliers ou des organisations de trois catégories de statut :

1. Entreprises inuites — selon la liste du registre des entreprises inuites de NTI.
2. Entreprises du Nunavut – inscrites au registre des entreprises du Nunavut du GN (mais à l'exclusion des entreprises qui figurent sur le registre des entreprises inuites de NTI).
3. Autres entreprises — qui ne figurent ni au registre des entreprises inuites ni à celui des entreprises du Nunavut.

Le présent rapport analyse également la participation des entreprises inuites qui tentent d'obtenir des contrats du GN, ainsi que l'embauche d'Inuits dans les contrats de construction et d'entretien du GN. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent les statistiques présentées.

En raison de l'arrondissement des valeurs au millier de dollars près, l'addition des pourcentages de certains graphiques circulaires et tableaux ne donne pas nécessairement 100 %.

### Statuts d'entreprise

Aux fins du présent rapport, les entreprises qui sont inscrites aux deux registres, soit à celui de NTI et à celui du GN, figurent dans la catégorie « **entreprises inuites** », mais non dans la catégorie « **entreprises du Nunavut** ».

La catégorie « **autres entreprises** » comprend les hameaux, les associations d'habitation et les organisations inuites, ainsi que le Collège de l'Arctique du Nunavut, de même que les particuliers et les entreprises qui ne sont pas inscrits aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut. La catégorie « autres entreprises » comprend également des entreprises situées dans d'autres provinces et territoires du Canada, de même que des entreprises de l'étranger.

L'expression « **tous les contrats** » se rapporte à tous les types et toutes les valeurs de contrats déclarés. On indique le nombre et la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut pour tous les contrats. On indique également en détail le nombre et la valeur des contrats d'approvisionnement en biens et de tous les autres types de contrats.

Les **types de contrats** sont les contrats de transport aérien, architecture et ingénierie, services d'experts-conseils, construction, petits travaux de construction et d'entretien, commandes et service. Le nombre et la valeur des contrats de chaque type sont illustrés par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Pour en faciliter l'analyse, les contrats sont divisés par tranches de valeurs en argent comme suit :

Contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$

Contrats > 100 000 \$

Les **modes d'attribution des contrats** sont l'appel d'offres, la demande de propositions et l'attribution à un fournisseur unique. L'analyse des contrats se fait selon les mêmes tranches de valeurs décrites pour les types de contrats. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Les contrats à fournisseur unique sont examinés plus en détail selon les types de contrats attribués à la catégorie de statut « autres entreprises » (non inscrites).

La rubrique des **contrats attribués à des entreprises locales** indique le nombre et la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et aux entreprises du Nunavut qui font partie de la collectivité où les biens, les travaux de construction ou les services sont requis. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

Celle sur les **propositions reçues** renseigne sur le nombre d'entreprises qui ont soumissionné, et leur statut, à l'exclusion des contrats attribués pour l'achat de biens ou à un fournisseur unique. On indique le nombre de propositions ainsi que le nombre des propositions présentées par des entreprises inuites dans le cadre des appels d'offres concurrentiels pour les principaux types de contrats, avec illustration par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

L'information sur la **main-d'œuvre inuite** correspond aux renseignements sur la main-d'œuvre inuite dans le cas des contrats de construction et des contrats de petits travaux de construction et d'entretien.

Les **rajustements en vertu du Règlement sur le NNI** se rapportent aux contrats obtenus grâce aux rajustements en vertu du Règlement sur le NNI dans des circonstances où l'entreprise n'aurait pas pu obtenir le contrat autrement. On indique le nombre et la valeur en argent des contrats obtenus grâce à ce rajustement par des entreprises inuites et du Nunavut.

La **comparaison avec l'année précédente** indique le nombre et la valeur en argent des contrats attribués par tous les ministères aux entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et aux autres entreprises, en vertu de la politique NNI modifiée et en vigueur depuis le 1er avril 2004. Cette politique a été remplacée par le Règlement sur le NNI le 1<sup>er</sup> avril 2017.

## Révision de la politique NNI (Règlement)

La *Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiqatunik Ikajuuti* et les règlements y afférents sont entrés en vigueur le 1er avril 2017. Le nouveau Règlement sur le NNI augmente le rajustement total possible des soumissions de 21 % à 25 %, ce qui comprend une augmentation de 7 % à 15 % pour les entreprises détenues uniquement par des Inuits. Les statistiques qui figurent dans le présent rapport concernent également le nouveau Règlement sur le NNI pour l'exercice 2017-2018. En février 2021, on a limité à 500 000 \$ le rajustement des soumissions aux appels d'offres de grands travaux de construction et aux DDP de conception-construction. Cette limite ne s'applique pas à la portion sur la main d'œuvre des contrats.

## Observations générales

Le présent Rapport d'activités relatif aux contrats (CAR) et le rapport connexe intitulé Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements (PAR) prennent appui sur la même base de données. Les renseignements relatifs aux contrats sont déclarés par tous les ministères du Gouvernement du Nunavut. Il est bien possible que des erreurs humaines se glissent dans la base de données au moment d'y entrer les renseignements relatifs aux contrats. Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux (SCG) fait tout en son pouvoir pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des ensembles de données. Nous faisons appel à diverses sources d'information externes (Freebalance, Requisition Log et Contract Management Listing) en vue de vérifier les données. Il est pratiquement impossible d'assurer une exactitude parfaite. Toutefois, même si la méthode est imparfaite, nous pouvons nous fier aux tendances répétitives issues de l'analyse des données de nombreuses années. La prochaine section du présent rapport résume les résultats statistiques de l'exercice 2020-2021, ainsi que certaines tendances pluriannuelles.

- Sur le plan statistique, nous disposons maintenant de seize (16) années de données qui sont comparables du fait que nous avons constamment recueilli les mêmes données.
- La valeur totale des contrats attribués par le GN a diminué de 12,4 % de 2019-2020 à 2020-2021. Le taux de la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 1 % par rapport à la valeur totale et les contrats attribués aux entreprises inuites ont diminué de 1 %. Les contrats attribués aux autres entreprises ont augmenté de 1 %.
- Le nombre de contrats attribués a diminué de 21 % de 2019-2020 à 2020-2021. Il s'agit d'une diminution de moins de 1 % sur les trois années concernées par le présent rapport.
- La part proportionnelle du nombre de contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 2 % et le nombre de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 2 % alors que le nombre total de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 1 %.
- En 2020-2021, nous avons assisté à une augmentation de 24 % du volume combiné de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut.
- La valeur réelle des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 15 %, et la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 34 %, alors que la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 11 %.
- Il est à noter que de nombreuses sociétés ont à la fois le statut d'entreprise inuite et d'entreprise du Nunavut. Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut sont considérées comme des entreprises inuites.
- Depuis l'exercice 2018-2019, le volume de contrats a diminué de moins de 1 %. Il est intéressant de noter que le volume de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 2 % en comparaison. Le volume combiné des entreprises inuites et du Nunavut a augmenté de 4 %.

### Tendances pluriannuelles

- Au cours des quinze (15) dernières années, soit depuis 2006-2007, le volume de contrats a augmenté de 160 % (passant de 1053 à 2735 contrats). Le volume de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 128 %, celui accordé aux entreprises inuites a augmenté de 103 % et celui accordé aux entreprises du Nunavut a augmenté de 40 %.
- Au cours des douze (12) années, soit depuis 2006-2007 à 2017-2018, la valeur et le volume des contrats attribués aux autres entreprises et aux entreprises inuites ont généralement augmenté. La valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a décliné. Nous savons que de nombreuses entreprises sont inscrites à la fois comme entreprise inuite et entreprise du Nunavut. Cette tendance révèle qu'un nombre croissant d'entreprises s'inscrivent à la fois comme entreprise étant la propriété d'Inuits et administrée au Nunavut, et que moins d'entreprises figurent parmi les entreprises administrées au Nunavut. Aux fins de l'application du Règlement sur le NNI, l'inscription selon les deux statuts permet un rajustement plus élevé des soumissions. Remarque : en 2018-2019 et 2019-2020, la tendance à la hausse à l'augmentation du volume et de la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a changé. La valeur et le volume de contrats attribués aux entreprises du Nunavut sont tous deux à la hausse. En 2020-2021 le volume et la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut ont diminué.
- La plus grande partie de la valeur et du volume des contrats dans les catégories architecture et ingénierie, services d'experts-conseils et service ont été attribués à d'autres entreprises, qui ne sont ni inuites ni du Nunavut. Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de petits et grands travaux de construction et de transport aérien. Il s'agit d'une tendance sur treize (13) ans.
- Ensemble, les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent plus de contrats dont la valeur est inférieure à 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut en obtiennent en proportion. Cette tendance est constante depuis les dix (10) dernières années.

- La répartition moyenne du volume de contrats attribués selon les catégories de valeur est généralement constante depuis les cinq (5) dernières années.
 

<= 25 000 \$	43 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	30 %
> 100 000 \$	27 %
- Les statistiques de 2020-2021 continuent de révéler que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement davantage de contrats inférieurs au seuil de 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut ont tendance à en obtenir en proportion. Ceci s'explique en grande partie par la politique sur l'approvisionnement du GN qui précise que les biens et services ayant une valeur inférieure à 25 000 \$ doivent être achetés localement, au Nunavut, là où il se trouve au moins trois fournisseurs en mesure de soumissionner et de fournir le bien ou le service.
- Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de transport aérien et de petits travaux de construction et d'entretien dans la catégorie des contrats > 25 000 \$ et < 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur treize (13) ans.
- Les entreprises inuites et du Nunavut parviennent davantage à obtenir des contrats de construction et de petits travaux de construction et d'entretien, contrairement aux contrats d'architecture et ingénierie ou d'experts-conseils, dans la catégorie des contrats > 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur treize (13) ans.
- Plus de contrats à fournisseur unique de grande valeur sont attribués à d'autres entreprises (non inuites et non du Nunavut). Il s'agit également d'une tendance sur treize (13) ans.
- En 2020-2021, 17 % des soumissions reçues provenaient d'entreprises détenues par des Inuits. Ces chiffres sont restés relativement constants au cours du temps. Si le volume de l'ensemble des contrats a augmenté, la part relative des soumissions inuites est demeurée à environ 20 %, et celle des entreprises non inuites à 80 %.
- Les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande proportion des contrats lorsque les statistiques sur les contrats attribués comprennent aussi les contrats d'approvisionnement en biens. Les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats de service. Il s'agit d'une tendance sur douze (12) ans.
- Le nombre d'entreprises inuites ayant répondu aux appels d'offres pour des contrats de construction est demeuré élevé au cours des trois (3) années de déclaration du présent rapport, ce qui indique une participation constante des entreprises inuites dans ce secteur. Le nombre des soumissions des entreprises inuites pour les contrats de petits travaux de construction et d'entretien, et de transport aérien, demeure également élevé.
- Au cours des quinze (15) dernières années, on peut généralement affirmer que les entreprises inuites ont obtenu 30 % du volume des contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 5 % et les autres entreprises 65 %.

### **Observations relatives au Règlement sur le NNI :**

- En 2020-2021, la proportion de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu du Règlement sur le NNI est demeurée faible à 3,2 %, soit 88 contrats.
- Un examen manuel des contrats, y compris des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats attribués après rajustement en vertu du Règlement sur le NNI, indique ce qui suit :

Exercice financier	Nombre de contrats	% du nombre total	Valeur des contrats	Coûts suppl. pour le GN
2020-2021	88	3,2 %	9 072 355 \$	1 100 590 \$
2019-2020	77	3,4 %	7 138 157 \$	515 571 \$
2018-2019	98	3,6 %	5 165 688 \$	1 087 676 \$
2017-2018	71	2,8 %	2 938 957 \$	250 931 \$
2016-2017	78	3,2 %	37 483 480 \$	2 979 282 \$
2015-2016	64	3,2 %	5 779 608 \$	388 914 \$
2014-2015	55	2,8 %	6 832 142 \$	183 438 \$
2013-2014	41	2,1 %	2 302 040 \$	76 958 \$
2012-2013	41	2,3 %	2 180 163 \$	89 505 \$
2011-2012	68	3,6 %	22 919 133 \$	616 615 \$
2010-2011	57	3,1 %	11 028 315 \$	166 108 \$
2009-2010	59	3,3 %	23 976 383 \$	2 055 354 \$

**Coût de l'application du Règlement sur le NNI**

Le tableau ci-dessus indique que durant l'exercice 2020-2021, le Règlement sur le NNI a influé sur quatre-vingt-huit (88) contrats. Cela signifie que quatre-vingt-huit (88) contrats auraient été attribués à d'autres entrepreneurs si ce n'avait été du Règlement sur le NNI. Le coût supplémentaire de la politique pour le GN en 2020-2021 a été de 1 100 590 \$. Le coût supplémentaire représente le coût additionnel que le GN a défrayé pour que les contrats ne soient pas attribués au moins-disant, mais plutôt au moins-disant après le rajustement des propositions et l'application des autres résultats en vertu du Règlement sur le NNI. En 2009-2010 et en 2016-2017, un gros contrat de construction a été attribué dans cette catégorie. Lorsque des contrats de construction sont attribués en vertu du Règlement sur le NNI, le coût supplémentaire pour le GN est plus élevé en comparaison. Le volume de contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI, soit quatre-vingt-dix-huit (98) contrats, est le plus élevé de tous les temps depuis qu'on recueille des données pour le présent rapport. Il importe de noter que le Règlement sur le NNI a changé au cours de l'exercice 2017-2018. Il se peut que l'incidence de cette révision sur le marché ne se manifeste que maintenant. Nous continuerons de suivre cette tendance dans l'attribution des contrats en vertu du Règlement sur le NNI.

Au cours des douze (12) années qui ont fait l'objet de l'analyse ci-dessus, l'attribution de seulement 3 % des contrats a en moyenne été le résultat direct de l'application du Règlement sur le NNI.

Il est à noter que le coût supplémentaire pour le GN de l'application du Règlement sur le NNI ne tient pas compte des coûts d'administration des contrats, de la formation et de la main-d'œuvre inuite requise, ni des coûts de mise en œuvre du Règlement sur le NNI.

Au cours des douze (12) années qui ont fait l'objet des analyses ci-dessus, les contrats attribués en fonction de l'application du Règlement sur le NNI ont largement (83 % à 96 %) été attribués dans la catégorie des commandes d'approvisionnement en biens.

**Remarque :** Les commandes ne figurent pas dans les données analysées à la septième section, intitulée *Rajustements en vertu du Règlement sur le NNI*.

**Exceptions**

- Au cours de l'exercice 2019-2020, le GN a procédé à deux DDP pour répondre aux exigences du territoire relatives aux services prévus de transport pour raisons médicales et pour déplacements en service commandés. Ces DPP ont mené à l'attribution de deux (2) contrats avec les entreprises suivantes :

1. Calm Air pour un montant de 50 000 000 \$;
2. Canadian North pour un montant de 200 000 000 \$.

Ces deux contrats font partie des statistiques du présent rapport, mais pas des dépenses. Les dépenses de ces deux contrats sont déclarées en qualité d'exceptions.

- Remarque : Les statistiques du présent rapport ne comprennent pas les quatre (4) grandes catégories de dépenses suivantes :

	<u>2020-2021</u>	<u>2019-2020</u>	<u>2018-2019</u>
Transport pour raisons médicales	107 millions de \$ (est.)	101 millions de \$ (est.)	57 millions de \$ (est.)
Carburant (DPP)	172 millions de \$ (est.)	179 millions de \$ (est.)	174 millions de \$ (est.)
Services de police et de laboratoire	54 millions de \$ (est.)	50 millions de \$ (est.)	43 millions de \$ (est.)
Services d'un médecin	27 millions de \$ (est.)	23 millions de \$ (est.)	25 millions de \$ (est.)

Les contrats de carburant et transport pour raisons médicales comprennent du contenu inuit (salaires inuits et recours à des entreprises inuites).

**Observations sur les contrats à fournisseur unique**

- Nous surveillons étroitement la pratique des contrats à fournisseur unique. Le GN est d'avis qu'il en obtient plus pour son argent par le recours aux appels d'offres concurrentiels. La troisième section du présent rapport traite des conditions acceptables pour les contrats à fournisseur unique.
- Le GN continue de réviser les facteurs contributifs aux contrats à fournisseur unique. Nous continuerons de nous efforcer de réduire cette méthode d'attribution des contrats.
- En 2020-2021, le volume total des contrats à fournisseur unique a augmenté de 261 %. Dans le présent rapport toutefois (Rapport d'activité relatif aux contrats), nous ne tenons compte que des contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 25 000 \$. En 2020-2021, nous avons assisté à une augmentation de 42 % des contrats d'une valeur supérieure à 25 000 \$ attribués à un fournisseur unique.

- Une grande part des contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service. Ces contrats de service à fournisseur unique sont en très grande majorité attribués à d'autres entreprises (non inuites et non du Nunavut). Ce sont généralement pour des services spécialisés qui ne sont pas offerts au Nunavut.
- En moyenne, au cours des trois (3) années concernées par le présent rapport, 5,7 % du volume des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites, 2,3 % à des entreprises du Nunavut et 92,3 % à d'autres entreprises.
- La tendance des quinze (15) années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

### **Centres d'isolement et contrats à fournisseur unique**

Au cours de la fin de semaine du 20 au 22 mars 2020, le personnel du GN a commencé à mettre des services en place, en vue de l'aménagement de centres ou d'hôtels d'isolement aux points d'entrée par voie aérienne au Nunavut. On a aménagé ces centres d'isolement à Ottawa, Edmonton, Winnipeg et Yellowknife.

À mesure que la COVID-19 se propageait au Canada, la plupart des entreprises demandaient à leurs employés de rester chez eux. De nombreux hôtels ont fermé leurs portes en recommandant au personnel des cuisines, de l'entretien et des services administratifs de ne pas se présenter sur les lieux. C'est alors que le GN a demandé à de nombreux hôtels des quatre villes concernées de l'aider, pour se faire répondre partout que c'était impossible puisque l'hôtel était fermé et qu'il n'y avait plus de personnel sur place.

À Ottawa, on a téléphoné à l'Association des hôtels d'Ottawa Gatineau (AHOG), laquelle a envoyé un message à tous les hôtels d'Ottawa et de Gatineau. Le Residence Inn – Marriot d'Ottawa a été le premier hôtel en mesure d'offrir les services requis. Il a pu faire revenir son personnel au travail et offrir 90 chambres. La société Arlington Group, qui assurait la sécurité dans les hôtels, a continué d'offrir des services de sécurité au centre d'isolement d'Ottawa.

À Yellowknife, les propriétaires de l'Explorer Hotel sont également propriétaires du Frobisher Inn d'Iqaluit, au Nunavut. Ils connaissent bien la clientèle inuite et ont offert leurs services hôteliers. L'Explorer Hotel faisait appel aux services de sécurité offerts par Twilite Logistics. Le GN a donc retenu les services de Twilite Logistics pour continuer d'assurer la sécurité.

Après de nombreux appels infructueux aux hôtels de Winnipeg en vue de disposer de centres d'isolement à Winnipeg et Edmonton, c'est finalement le Winnipeg Hilton qui a pu rappeler son personnel au travail et offrir des services. Il a également été en mesure d'offrir des services à Edmonton par l'intermédiaire de sa société sœur, le Holiday Inn. Le Winnipeg Hilton et le Holiday Inn d'Edmonton n'étaient pas en mesure de fournir les services de sécurité souhaités et ont informé le GN qu'il devrait lui-même trouver une entreprise spécialisée à ce chapitre. Le propriétaire de l'Arlington Group d'Ottawa a offert de collaborer avec les entreprises de Winnipeg et d'Edmonton spécialisées en matière de sécurité, en vue d'offrir un programme cohérent à cet égard dans les trois villes.

À la fin de la journée du dimanche 22 mars 2020, les contrats et ententes étaient en grande partie conclus dans le dessein de fournir des chambres d'hôtel et trois repas par jour, ainsi que des services de sécurité et de transport dans les quatre points d'entrée au Nunavut, soit Ottawa, Winnipeg, Edmonton et Yellowknife. Pendant la conclusion des contrats de service, on élaborait les procédures de suivi et d'enregistrement des voyageurs à intégrer aux programmes des centres d'isolement. De nombreux membres du personnel des services de santé ont été réaffectés en fonction des besoins. Les procédures et les tâches administratives requises par le programme de centres d'isolement étaient de toute première importance et détaillées.

Dans le présent rapport, ces centres d'isolement figurent tous parmi les contrats attribués d'urgence à un fournisseur unique. La procédure habituelle d'appel d'offres n'aurait pas permis de mettre les centres d'isolement en place dans le délai d'urgence requis. Dans la plupart des cas, on a contacté plusieurs fournisseurs dans chacune des villes où il fallait établir un tel centre. À Ottawa, tous les membres de l'AHOG ont été informés de cette occasion qui s'offrait à eux. Dans la mesure du possible, l'hôtel pouvait continuer de faire appel à ses services habituels de sécurité, de restauration, de transport, etc.

Les premiers hôtes à se présenter à l'un de ces centres d'isolement sont arrivés le 25 mars 2020. Il s'agissait d'étudiants du programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut FANS.

Du 25 mars 2020 jusqu'en février 2022, ces centres ont hébergé plus de 21 000 personnes en isolement.

Les centres d'isolement ont fait partie intégrante des programmes du Nunavut visant à protéger les Nunavummiut de la COVID-19. Grâce au programme des centres d'isolement, le Nunavut n'a eu aucun cas de COVID-19 durant les huit (8) premiers mois de la pandémie.

Depuis le 25 mars 2020, les exploitants des centres d'isolement n'ont eu de cesse de modifier et d'améliorer leurs services, afin d'atténuer le désagrément de l'isolement. Au départ, personne ne disposait de protocoles ou de procédures de gestion d'un programme d'isolement pour la lutte contre la COVID-19. Le programme de centres d'isolement avait pour principal objectif de soutenir suffisamment les Nunavummiut pour qu'ils puissent adéquatement mener à terme leur période d'isolement obligatoire, et retourner chez eux en toute sécurité dans leur communauté. Le programme a évolué de façon à offrir non seulement l'hébergement, les repas et la sécurité, mais également des services infirmiers, des programmes culturels, des mesures de soutien psychologique, de même que des programmes accélérant l'autorisation des déplacements pour raison médicale, afin de permettre la consultation de médecins spécialistes.

### **Des partenaires stratégiques essentiels**

Au bout d'environ douze semaines de fonctionnement, le GN a demandé à la Qikiqtaaluk Corporation (QC) de l'aider à administrer les centres d'isolement. Le partenariat avec la QC s'est avéré un succès stratégique pour la poursuite des activités dans les centres d'isolement. La QC a été en mesure de procurer un soutien administratif important pour l'application du programme. Ces services comprenaient des administrateurs de centres d'isolement, des interprètes et du personnel en mesure de s'exprimer en inuktitut, et ce, sur place, dans tous les centres. Le partenariat stratégique entre le GN et la QC s'est avéré un énorme succès et un élément essentiel de la prestation du programme de centres d'isolement.

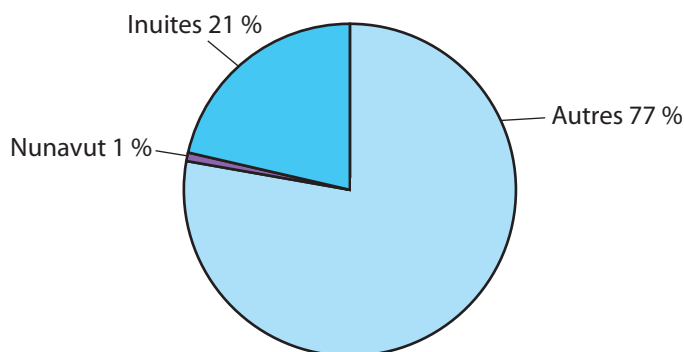
### Sommaire

#### 1. Tous les contrats

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon la valeur* concerne tous les contrats par catégories de statut, selon la valeur.

L'expression « tous les contrats » désigne tous les contrats d'une valeur supérieure à 5 000 \$. L'utilisation d'un seuil de 5 000 \$ aux fins du rapport est conforme aux recommandations des membres de l'Assemblée législative. Cette section porte sur la valeur et le volume de tous les contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut  
selon la valeur  
2020-2021**



Le graphique circulaire ci-dessus et le tableau ci-dessous illustrent la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

En 2020-2021, la valeur totale de tous les contrats a été de 488 965 000 \$ (arrondi au millier de dollars près). De ce montant, 103 857 000 \$ ont été attribués à des entreprises inuites (21 %), 6 806 000 \$ à des entreprises du Nunavut (1 %) et 378 302 000 \$ à d'autres entreprises (77 %). Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut, soit inuites et du Nunavut, sont considérées comme des entreprises inuites.

#### Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
2020-2021	488 965 \$	100 %	103 857 \$	21 %	6 806 \$	1 %	378 302 \$	77 %
2019-2020	558 254 \$	100 %	122 003 \$	22 %	10 333 \$	2 %	425 918 \$	76 %
2018-2019	549 725 \$	100 %	267 138 \$	49 %	7 665 \$	1 %	274 922 \$	50 %

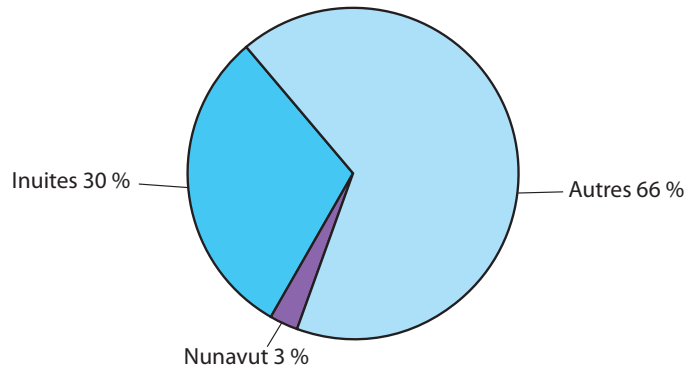
La catégorie de statut « autres entreprises » du tableau ci-dessus comprend toutes les autres entités qui, pour diverses raisons, ne peuvent être classées dans les catégories « entreprises inuites » ou « entreprises du Nunavut », comme c'est le cas de nombreux contrats attribués à des particuliers et des entités du Nunavut.

Si nous faisons abstraction des contrats attribués aux particuliers ou fournisseurs uniques, aux établissements de soins et de traitement, aux fournisseurs de soins de santé, aux hameaux, aux corporations municipales et autres entités du même type, comme la Société d'énergie Qulliq (SEQ), nous nous rendons compte qu'un nombre important des contrats attribués à des entités qui font partie de la catégorie « autres entreprises » représentent des secteurs commerciaux de l'économie du Nunavut qui sont désavantagés du point de vue concurrentiel, sinon sous-développés. Dans certains cas, nous remarquons que les volumes dans l'économie du Nunavut sont insuffisants pour l'épanouissement et le maintien d'une industrie commerciale ou d'un secteur d'entreprise florissant. Les obstacles à surmonter pour réussir à pénétrer certains secteurs des affaires, et à y prospérer, comprennent ce qui suit : demande restreinte sur le marché local du Nunavut dont la population est relativement petite et éparpillée; coûts de transport sur un territoire très vaste; masse critique insuffisante d'ouvriers spécialisés, de gens de métier, de professionnels et d'infrastructures; volumes de vente ou livraison relativement à la mise en route; coûts d'installation en plus des coûts élevés d'exploitation d'une entreprise. Un tel milieu d'exploitation et une telle conjoncture du marché peuvent, dans certains secteurs commerciaux, créer des obstacles de taille pour les entrepreneurs du Nunavut.

On peut également considérer que la catégorie des autres entreprises peut répondre à d'autres possibilités dans des marchés sous-développés du Nunavut pour des entrepreneurs du Nunavut, notamment dans les services professionnels et les soins de santé. Parmi les catégories générales de biens et services consommés par le gouvernement qui concernent la catégorie des autres entreprises, mentionnons l'informatique et les systèmes, les logiciels, les manuels scolaires, les aides à la formation, les travaux d'architecture et d'ingénierie, la formation spécialisée et les services d'experts-conseils. Étant donné que le marché local n'est pas en mesure de répondre aux besoins, il arrive souvent que ces types de contrats soient attribués à un fournisseur unique. On trouvera une liste de tels contrats attribués par le Gouvernement du Nunavut dans son **Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements**.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon le volume* concerne tous les contrats par catégories de statut, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut  
selon le volume  
2020-2021**



**Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon le volume**

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2020-2021	2 735	100 %	831	30 %	88	3 %	1 816	66 %
2019-2020	2 256	100 %	629	28 %	112	5 %	1 515	67 %
2018-2019	2 745	100 %	793	29 %	92	3 %	1 860	68 %

Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent le volume (nombre) de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

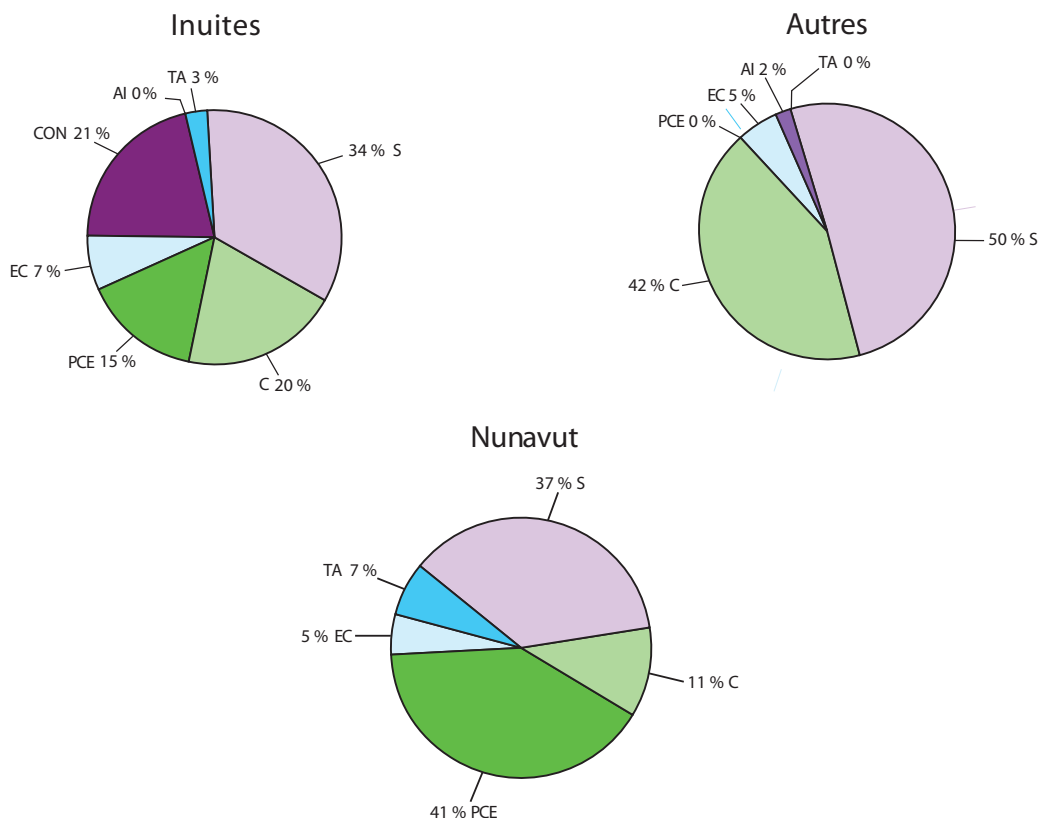
En 2020-2021, le volume total de tous les contrats était de 2735. Le nombre de contrats attribués à des entreprises inuites s'élevait à 831, soit 30 %, et le nombre de contrats attribués à des entreprises du Nunavut était de 88, soit 3 %; le nombre de contrats attribués aux autres entreprises était de 1816, soit 66 %. Ces valeurs reflètent une augmentation de 21,2 % du nombre de contrats attribués. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 20 %.

Une tendance sur trois (3) ans révèle que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent en moyenne 33 % du volume des contrats et les autres entreprises en obtiennent 67 %.

De 2009-2010 à 2014-2015, nous avons assisté à une lente, mais stable augmentation générale de la proportion globale du nombre de contrats attribués aux « autres entreprises » et à une lente diminution de la proportion des contrats attribués aux « entreprises inuites » et aux « entreprises du Nunavut ». Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2015-2016. De 2016-2017 à 2018-2019, la tendance à la hausse de la proportion attribuée aux autres entreprises s'est atténuée. Cette tendance a pris fin en 2019-2020 et 2020-2021.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur* résume la répartition des types de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats attribués par types  
selon la valeur  
2020-2021**



**Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur  
2020-2021  
(milliers)**

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Transport aérien (TA)	5 643	1 %	3 430	61 %	444	8 %	1 769	31 %
Architecture/ingénierie (AI)	7 826	2	50	1	-	-	7 776	99
Construction (CON)	21 523	4	21 523	100	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	26 622	5	7 513	28	351	1	18 758	70
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	20 081	4	15 647	78	2 790	14	1 644	8
Commandes (C)	180 660	37	20 657	11	735	-	159 268	88
Service (S)	226 611	46	35 038	15	2 486	1	189 087	83
<b>Total</b>	<b>488 966 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>103 858 \$</b>	<b>21 %</b>	<b>6 806 \$</b>	<b>1 %</b>	<b>378 302 \$</b>	<b>77 %</b>

### 2019-2020 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	7 981	1 %	5 948	75 %	448	6 %	1 585	20 %
Architecture/ingénierie (AI)	5 163	1	14	-	-	-	5 149	100
Construction (CON)	61 811	11	60 241	97	-	-	1 570	3
Services d'experts-conseils (EC)	46 342	8	2 613	6	913	2	42 816	92
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	21 526	4	12 804	59	5 327	25	3 395	16
Commandes (C)	45 325	8	14 859	33	454	1	30 012	66
Service (S)	370 106	66	25 524	7	3 191	1	341 391	92
Total	558 254	100 %	122 003	22 %	10 333	2 %	425 918	76 %

### 2018-2019 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	5 577	1 %	3 547	64 %	922	17 %	1 108	20 %
Architecture/ingénierie (AI)	25 585	5	-	-	-	-	25 585	100
Construction (CON)	130 325	24	129 343	99	982	1	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	82 393	15	2 041	2	532	1	79 820	97
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	13 604	2	8 274	61	1 665	12	3 665	27
Commandes (C)	41 029	7	18 022	44	637	2	22 370	55
Service (S)	251 212	46	105 911	42	2 927	1	142 374	57
Total	549 725	100 %	267 138	49 %	7 665	1 %	274 922	50 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon leur valeur. Les tableaux ci-dessus indiquent les valeurs correspondant à chaque type de contrats. Les graphiques circulaires illustrent la répartition de l'argent des contrats aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, pour chaque type de contrats. Par exemple en 2020-2021, sur la somme de 488 966 000 \$ en contrats attribués, 103 858 000 \$ sont allés à des entreprises inuites. Cela représente 21 % de la valeur des contrats attribués. Les entreprises du Nunavut ont reçu 6 806 000 \$ ou 1 %, et les autres entreprises ont reçu 378 302 000 \$ ou 77 %.

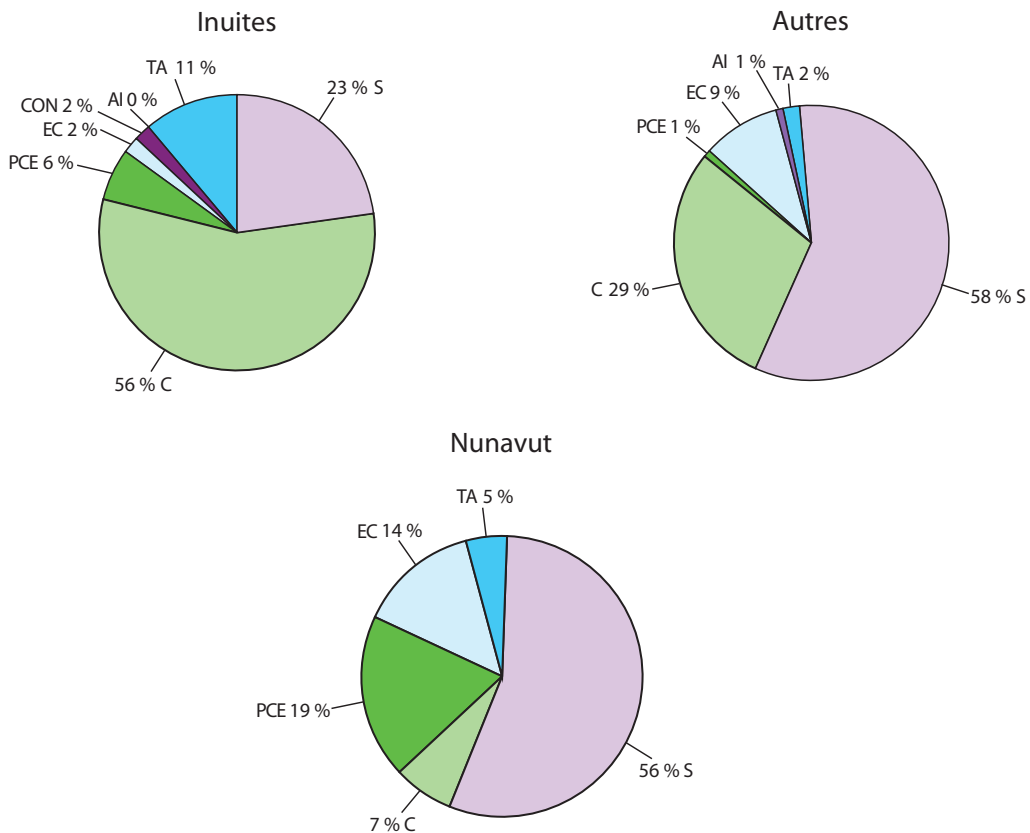
En général, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu la plus grande partie du volume des contrats de transport aérien (79 %), ce qui représente 69 % de leur valeur en 2020-2021.

Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement un volume plus élevé de contrats de petits et grands travaux de construction. Il s'agit d'une tendance sur douze (12) ans.

Le tableau ci-dessus indique que la valeur totale des contrats a diminué de 12,4 % en 2020-2021, que la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 11 %, et de celle des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 15 %.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition de tous les contrats attribués par types – selon le volume* résume la répartition des types de contrats attribués selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats attribués par types  
selon le volume  
2020-2021**



### Répartition des contrats attribués par types – selon le volume 2020-2021

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Transport aérien (TA)	126	5 %	89	71 %	4	3 %	33	26 %
Architecture/ingénierie (AI)	17	1	1	6	-	-	16	94
Construction (CON)	16	1	16	100	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	196	7	18	9	12	6	166	85
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	85	3	52	61	17	20	16	19
Commandes (C)	1 000	37	464	46	6	1	530	53
Service (S)	1 295	47	191	15	49	4	1 055	81
<b>Total</b>	<b>2 735</b>	<b>100 %</b>	<b>831</b>	<b>30 %</b>	<b>88</b>	<b>3 %</b>	<b>1 816</b>	<b>66 %</b>

### 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	142	6 %	97	68 %	15	11 %	30	21 %
Architecture/ingénierie (AI)	8	-	1	13	-	-	7	88
Construction (CON)	19	1	14	74	-	-	5	-
Services d'experts-conseils (EC)	382	17	45	12	10	3	327	86
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	74	3	43	58	18	24	13	18
Commandes (C)	633	28	289	46	5	1	339	54
Service (S)	998	44	140	14	64	6	794	80
Total	2 256	100 %	629	28 %	112	5 %	1 515	67 %

### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	131	5 %	94	72 %	25	19 %	12	9 %
Architecture/ingénierie (AI)	19	1	-	-	-	-	19	100
Construction (CON)	16	1	14	88	2	13	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	742	27	54	7	11	1	677	91
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	62	2	37	60	5	8	20	32
Commandes (C)	794	29	409	52	8	1	377	47
Service (S)	981	36	185	19	41	4	755	77
Total	2 745	100 %	793	29 %	92	3 %	1 860	68 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition du volume des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises. Le tableau ci-dessus indique les volumes correspondant à chaque type de contrats. Les graphiques circulaires illustrent le volume des contrats attribués à des entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et aux autres entreprises pour chaque type de contrats.

En 2020-2021, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 100 % des contrats de construction, 81 % des contrats de petits travaux de construction et 74 % des contrats de transport aérien.

En 2019-2020, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu ensemble 74 % des contrats de construction, 82 % des contrats de petits travaux de construction et 79 % des contrats de transport aérien. Ces trois catégories rapportent généralement davantage aux entreprises inuites et du Nunavut. Elles obtiennent la plupart des contrats de ces trois catégories.

En 2019-2020, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu ensemble la plus faible proportion des contrats d'architecture et ingénierie (13 %), de service (20 %) et de services d'experts-conseils (15 %). Ces chiffres sont stables depuis les quinze (15) dernières années. Les entreprises inuites et du Nunavut sont généralement assez concurrentielles pour les contrats de transport aérien, les contrats de petits et grands travaux de construction, et les commandes d'approvisionnement en bien.

En 2018-2019, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 32 % de tous les contrats, alors que les autres entreprises en ont obtenu 68 %. Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de transport aérien, de construction et de commandes. Les autres entreprises réussissent mieux dans les contrats d'architecture et ingénierie, de services d'experts-conseils et de service.

Les données recueillies durant les quinze (15) dernières années (de 2006-2007 à 2020-2021) révèlent que le volume de contrats attribués aux autres entreprises se situe entre 54 % et 70 %. Par conséquent, même si le nombre de contrats augmente dans l'ensemble, le rapport du nombre de contrats attribués aux autres entreprises sur le nombre de contrats accordés aux entreprises inuites et du Nunavut demeure constamment au-dessus de 55 %.

Si on examine de plus près le nombre de contrats attribués à des entreprises qui ne sont pas inuites ni du Nunavut, et qui n'appartiennent pas à la catégorie des « autres entreprises », les chiffres indiquent qu'un bon nombre de celles-ci offrent des services spécialisés comme la garde en milieu ouvert pour le ministère de la Justice, les soins en santé mentale, les soins spécialisés en établissement et les soins dentaires pour les ministères de la Santé et des Services à la famille, ainsi que des services de technologie de l'information pour le ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Les chiffres pour la catégorie des autres entreprises comprennent généralement les contrats conclus avec les hameaux pour l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome (EEA). Les commandes aux autres entreprises comprennent l'approvisionnement annuel en boissons alcoolisées et le réapprovisionnement en carburant du territoire, des produits qu'on ne peut pas se procurer au Nunavut.

### 2. Types de contrats

Cette section du rapport porte sur l'analyse des types de contrats attribués en fonction de trois grandes catégories de valeur :

Contrats > 5 000 \$ et ≤ 25 000 \$

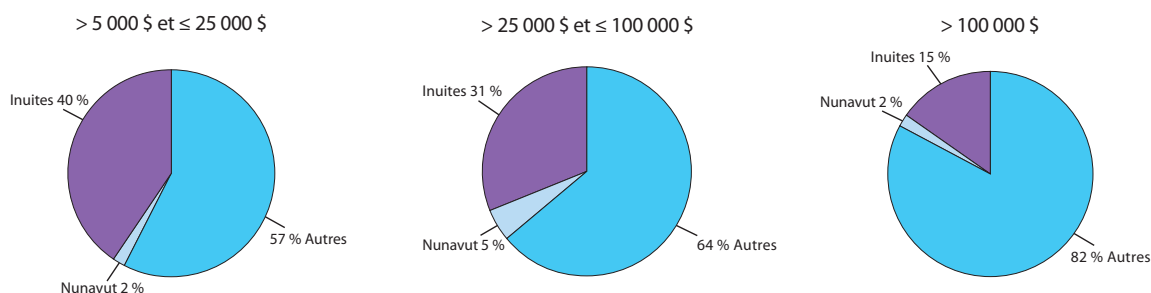
Contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$

Contrats > 100 000 \$.

Chaque tranche de valeurs a d'abord été analysée selon le volume et la valeur, puis analysée plus en profondeur selon le volume et la valeur pour les catégories « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

**Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – y compris les contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, y compris les contrats d'approvisionnement en biens.**

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume**  
**y compris les contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



**Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – y compris les contrats d'approvisionnement en biens 2020-2021**

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	1 161	42 %	469	40 %	29	2 %	663	57 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	773	28	241	31	39	5	493	64
> 100 000 \$	801	29	121	15	20	2	660	82
Total	2 735	100 %	831	30 %	88	3 %	1 816	66 %

#### 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	1 002	44 %	329	33 %	40	4 %	633	63 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	686	30	185	27	42	6	459	67
> 100 000 \$	568	25	115	20	30	5	423	74
Total	2 256	100 %	629	28 %	112	5 %	1 515	67 %

#### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	1 200	44 %	477	40 %	32	3 %	691	58 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	892	32	221	25	43	5	628	70
> 100 000 \$	653	24	95	15	17	3	541	83
Total	2 745	100 %	793	29 %	92	3 %	1 860	68 %

Les tableaux ci-dessus révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées sont généralement plus concurrentielles dans le cas des contrats inférieurs à 25 000 \$. À mesure que la valeur des contrats augmente, les entreprises inuites et du Nunavut n'obtiennent généralement pas autant de contrats. Cette analyse se vérifie dans les quatorze (14) derniers rapports.

En moyenne (3 ans), les résultats se répartissent comme suit :

	Inuites et du Nunavut	Autres entreprises
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	41 %	59 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	33 %	67 %
> 100 000 \$	20 %	80 %

Les graphiques circulaires et les tableaux ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut selon leur valeur en argent dans trois (3) tranches de valeurs. Ce qui suit est la proportion du nombre de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut par tranches de valeurs en argent :

- Pendant l'exercice 2020-2021, 42 % du volume global des contrats avaient une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 42 % du volume des contrats dans cette tranche de valeurs. C'est une augmentation de 5 % de la part proportionnelle par rapport aux années précédentes.
- 28 % des contrats avaient une valeur supérieure à 25 000 \$, mais inférieure ou égale à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 36 % (inuites, 31 %; Nunavut, 5 %) du volume de contrats de cette tranche de valeurs.
- 29 % des contrats attribués avaient une valeur supérieure à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 17 % du volume de ces contrats. C'est une diminution de 8 % par rapport à l'an dernier.

Pendant les trois années de déclaration du présent rapport, la part proportionnelle en volume est relativement constante :

- Les contrats > 5 000 \$ à < 25 000 \$ représentent environ 43 % des contrats.
- Les contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ représentent environ 30 % du volume total.
- Les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ représentent environ 26 % volume total.
- De 2005-2006 jusqu'en 2014-2015, la tendance générale au cours des neuf (9) années antérieures révélait que c'était dans la catégorie des autres entreprises (non inuites, non du Nunavut) qu'on obtenait la plus grande proportion du nombre de contrats. Elle révélait également une augmentation de leur part proportionnelle de près de 2 % par année. En 2015-2016 par contre, nous avons assisté à une diminution de 5 % de leur part proportionnelle. En 2016-2017, celle-ci est revenue à la proportion de 2014-2015, soit 68 %. En 2017-2018, nous constatons que la catégorie des autres entreprises a atteint sa plus grande proportion en douze (12) ans, soit 70 %. Les autres entreprises en ont obtenu 68 % en 2018-2019, 67 % en 2019-2020 et 66 % en 2020-2021.

### Volume des contrats attribués

Année	Total	Entreprises inuites		Entreprises de Nunavut		Autres Entreprises	
			%		%		%
2020-2021	2 735	831	30 %	88	3 %	1 816	66 %
2019-2020	2 256	629	28 %	112	5 %	1 515	67 %
2018-2019	2 745	793	29 %	92	3 %	1 860	68 %
2017-2018	2 563	706	28 %	65	3 %	1 792	70 %
2016-2017	2 450	724	30 %	57	2 %	1 669	68 %
2015-2016	1 978	623	31 %	108	5 %	1 247	63 %
2014-2015	2 002	567	28 %	65	3 %	1 370	68 %
2013-2014	1 909	563	29 %	58	3 %	1 288	67 %
2012-2013	1 814	533	29 %	72	4 %	1 209	67 %
2011-2012	1 880	654	35 %	76	4 %	1 150	61 %
2010-2011	1 822	637	35 %	121	7 %	1 064	58 %
2009-2010	1 783	584	33 %	177	10 %	1 022	57 %
2008-2009	1 520	545	36 %	150	10 %	826	54 %
2007-2008	1 442	534	37 %	112	8 %	796	55 %
2006-2007	1 053	410	39 %	63	6 %	796	76 %

Moyennes des 15 années 32 % 5 % 63 %

### Valeur des contrats attribués (en milliers de dollars canadiens)

Année	Total \$	Entreprises inuites \$	Entreprises inuites %	Entreprises du Nunavut \$	Entreprises du Nunavut %	Autres \$	Autres %
2020-2021	488 965	103 858	21 %	6 806	1 %	378 302	77 %
2019-2020	558 054	121 807	22 %	10 333	2 %	245 915	76 %
2018-2019	549 724	267 138	49 %	7 665	1 %	274 922	50 %
2017-2018	539 356	251 901	47 %	6 053	1 %	281 402	52 %
2016-2017	376 224	123 095	33 %	11 703	3 %	241 426	64 %
2015-2016	399 164	196 375	49 %	11 241	3 %	191 548	48 %
2014-2015	288 944	92 682	32 %	11 487	4 %	184 775	64 %
2013-2014	351 989	140 119	40 %	36 187	10 %	175 683	50 %
2012-2013	352 624	154 235	44 %	34 435	10 %	163 954	46 %
2011-2012	297 132	127 575	43 %	12 176	4 %	157 381	53 %
2010-2011	271 132	92 566	34 %	18 553	7 %	160 013	59 %
2009-2010	236 972	85 895	36 %	23 825	10 %	127 252	54 %
2008-2009	269 411	99 674	37 %	18 660	7 %	151 077	56 %
2007-2008	193 317	59 395	31 %	16 371	8 %	117 551	61 %
2006-2007	138 019	67 559	49 %	8 347	6 %	62 113	45 %

Moyennes des 15 années

38 %

5 %

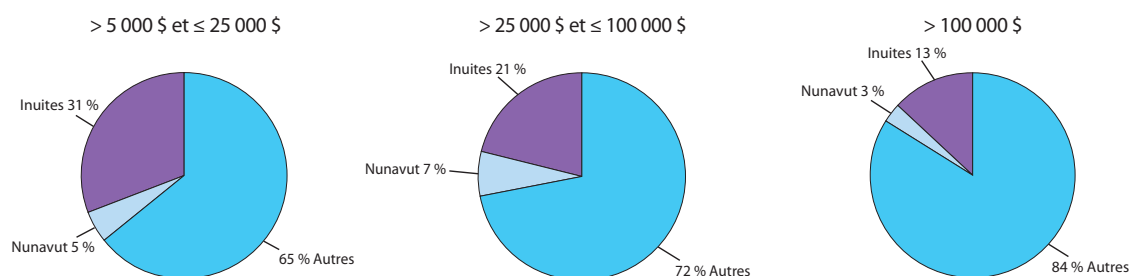
57 %

Au cours des quinze (15) dernières années, les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 32 % du volume et 38 % de la valeur de tous les contrats. Les entreprises du Nunavut ont obtenu 5 % du volume et 5 % de la valeur de tous les contrats. Les autres entreprises ont obtenu 63 % du volume et 57 % de la valeur de tous les contrats.

### Analyse excluant les contrats d'approvisionnement en biens

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, sauf les contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2020-2021

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	570	33 %	175	31 %	27	5 %	368	65 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	515	30	106	21	37	7	372	72
> 100 000 \$	650	37	86	13	18	3	546	84
Total	1 735	100 %	367	21 %	82	5 %	1 286	74 %

### 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	645	40 %	155	24 %	38	6 %	452	70 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	513	32	104	20	41	8	368	72
> 100 000 \$	465	29	81	17	28	6	356	77
Total	1 623	100 %	340	21 %	107	7 %	1 176	72 %

### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	699	36 %	215	31 %	30	4 %	454	65 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	676	35	108	16	39	6	529	78
> 100 000 \$	576	30	61	11	15	3	500	87
Total	1 951	100 %	384	20 %	84	4 %	1 483	76 %

En 2020-2021, si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, le nombre de contrats inférieurs à 25 000 \$ diminue d'environ 12 %. Le nombre de contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ est demeuré environ le même et le nombre de contrats de plus de 100 000 \$ augmente de 40 %.

Les graphiques circulaires et les tableaux ci-dessus nous permettent d'examiner le nombre de contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens. En 2020-2021, les commandes représentent à elles seules un volume de 1000 contrats, ou 37 % de tous les contrats, dont 591 d'une valeur de 5001 \$ à 25 000 \$ (51 %), 258 d'une valeur de 25 000 \$ à 100 000 \$ (33 %) et 151 d'une valeur supérieure à 100 000 \$ (19 %).

### **Répercussions sur l'analyse des entreprises inuites lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, part proportionnelle**

- La proportion des contrats attribués à des entreprises inuites a relativement diminué de 9 % en tout quand on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- La proportion des contrats > 5 000 \$ à <= 25 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 9 % quand on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ à <= 100 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminuent de 10 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 2 % sans les contrats d'approvisionnement en biens.

### **Répercussions sur l'analyse des entreprises du Nunavut lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens**

- La proportion des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a relativement augmenté de 2 % quand on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- La proportion des contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$ attribués à des entreprises du Nunavut dans cette tranche de valeurs a augmenté de 3 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut augmente de 2 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut augmente de 1 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

### **Répercussions sur l'analyse des autres entreprises lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens**

- La proportion des contrats attribués à d'autres entreprises a relativement augmenté de 8 % quand on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- La proportion des contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 8 %.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 8 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 2 %.

Nous pouvons faire l'observation générale suivante sur les quatorze (14) dernières années : si on fait abstraction du volume des contrats d'approvisionnement en biens par rapport au volume total des contrats, les entreprises inuites reçoivent une plus faible proportion des contrats, alors que les autres entreprises en obtiennent une plus grande proportion.

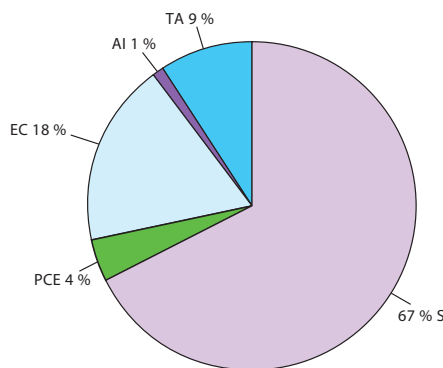
En général, les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande part proportionnelle de contrats lorsque les contrats d'approvisionnement en biens figurent dans les statistiques sur les contrats. Par conséquent, nous pouvons conclure que les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats d'experts-conseils.

**Analyse par types de contrat**

**Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types, selon la valeur**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon la valeur – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats par types – selon la valeur  
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2020-2021**



**Répartition des contrats attribués – selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)**

Type	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Transport aérien (TA)	2 615 \$	9 %	3 136 \$	11 %	2 839 \$	7 %
Architecture/ingénierie (AI)	403	1	119	-	124	-
Services d'experts-conseils (EC)	5 156	18	8 921	32	19 105	50
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1 294	4	717	3	1 206	3
Service (S)	19 418	67	14 839	54	14 847	39
Total	28 886 \$	100 %	27 732 \$	100 %	38 121 \$	100 %

Le tableau ci-dessus représente la répartition des contrats par types dans la tranche de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

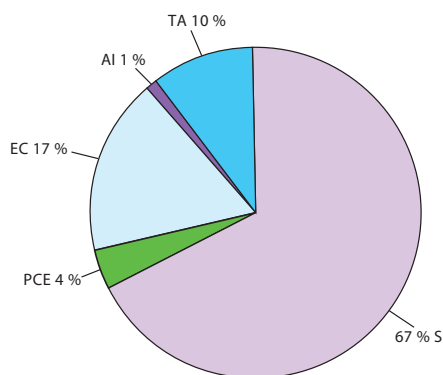
Nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des onze (11) dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent environ 7 % à 11 % de la valeur totale.
- Les contrats d'architecture et ingénierie constituent environ 0 % à 5 % de la valeur totale.
- Il est difficile de déceler une tendance pour les contrats de service et les contrats d'experts-conseils, car ces catégories sont souvent confondues l'une avec l'autre. Elles constituent ensemble 75 % à 86 %.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon le volume – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des volumes de contrats par types, dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types – selon le volume**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats attribués – selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Transport aérien (TA)	54	10 %	70	14 %	60	9 %
Architecture/ingénierie (AI)	7	1	2	-	2	-
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	88	17	154	30	327	48
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	21	4	9	2	18	3
Service (S)	345	67	278	54	269	40
Total	515	100 %	513	100 %	676	100 %

Le tableau ci-dessus révèle la répartition des contrats par types selon le volume, à l'exclusion des commandes.

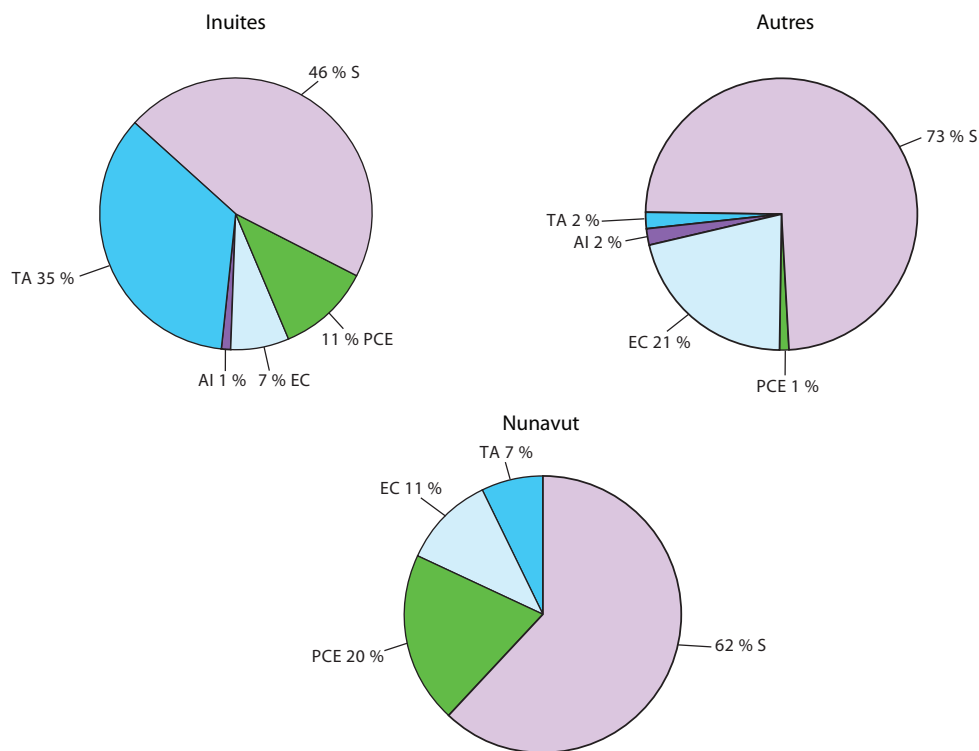
Nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes pour la tranche de valeurs des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des dix (10) dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent 7 % à 14 % du volume.
- Les contrats d'architecture et ingénierie constituent 0 % à 3 % du volume.
- Les contrats de construction constituent 0 % à 1 % du volume.
- Les contrats de petits travaux de construction et d'entretien constituent 2 % à 10 % du volume.
- Les contrats de service combinés aux contrats de services d'experts-conseils constituent 75 % à 88 %.
- Pour ce qui est des services d'experts-conseils, les déclarations ne sont pas toujours constantes. Les contrats de cette catégorie sont souvent consignés dans celle des contrats de service.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types et catégories de statut – selon la valeur – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par statuts et types dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

### Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats par types et catégories de statut – selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2020-2021



Cette section concerne les contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent la répartition des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, par types de contrats. Ce graphique révèle que les entreprises inuites n'obtiennent pas beaucoup de contrats d'architecture et ingénierie dans cette tranche de valeurs. Ces chiffres sont stables depuis les douze (12) dernières années.

En 2020-2021, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu ensemble une proportion de 82 % des contrats de petits travaux de construction et d'entretien. Ce résultat est resté à peu près le même depuis les dix (10) dernières années pendant lesquelles les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu une grande part proportionnelle de ces contrats. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 80 % de la valeur des contrats de petits travaux de construction et d'entretien en 2014-2015 et, en 2015-2016, elles en avaient obtenu 75 %. La valeur de 52 % en 2017-2018 est relativement faible en comparaison, et rompt avec la tendance des huit (8) dernières années. En 2019-2020, nous constatons que la part proportionnelle de 49 % est également relativement faible.

### Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2020-2021 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 615 \$	1 952 \$	75 %	149 \$	6 %	514 \$	20 %
Architecture/ingénierie (AI)	404	50	12	-	-	354	88
Services d'experts-conseils (EC)	5 156	368	7	244	5	4 544	88
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1 294	636	49	423	33	235	18
Service (S)	19 418	2 555	13	1 347	7	15 516	80
Total	28 887 \$	5 561 \$	19 %	2 163 \$	7 %	21 163 \$	73 %

### 2019-2020 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	3 137 \$	2 258 \$	72 %	380 \$	12 %	499 \$	16 %
Architecture/ingénierie (AI)	119	-	-	-	-	119	100
Services d'experts-conseils (EC)	8 921	969	11	193	2	7 759	87
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	717	261	36	94	13	362	50
Service (S)	14 839	1 568	11	1 509	10	11 762	79
Total	27 733 \$	5 056 \$	18 %	2 176 \$	8 %	20 501 \$	74 %

### 2018-2019 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 838 \$	2 168 \$	76 %	507 \$	18 %	163 \$	6 %
Architecture/ingénierie (AI)	124	-	-	-	-	124	100
Services d'experts-conseils (EC)	19 105	994	5	144	1	17 967	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1 207	862	71	67	6	278	23
Service (S)	14 847	1 610	11	1 186	8	12 051	81
Total	38 121 \$	5 634 \$	15 %	1 904 \$	5 %	30 583 \$	80 %

La tendance des treize (13) années indique que les contrats attribués aux « autres entreprises » sont surtout des contrats d'architecture et d'ingénierie, d'experts-conseils et de service. Les entreprises inuites réussissent mieux dans les domaines du transport aérien et des petits travaux de construction et d'entretien.

### **Analyse de tous les contrats de 2020-2021 > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, selon la valeur**

En ce qui concerne les contrats de cette tranche de valeurs, 19 % de la valeur totale a été attribuée en 2020-2021 à des entreprises inuites et 7 % à des entreprises du Nunavut. La proportion de 73 % qui reste a été attribuée à des entreprises qui ne sont pas inscrites à NTI ni au GN en vertu du Règlement sur le NNI. Cela ne signifie pas que les « autres entreprises » se trouvent toutes en dehors du Nunavut. Au contraire, de nombreuses entreprises du Nunavut ne se sont pas inscrites. En outre, des particuliers, des hameaux, des sociétés et d'autres entités ne s'y inscrivent pas en raison de la nature de leur entreprise. Par exemple, les hameaux ne peuvent pas s'inscrire pour un rajustement des soumissions en vertu du Règlement sur le NNI. De même, les particuliers doivent être inscrits comme entreprise avant de pouvoir s'inscrire en vertu du Règlement sur le NNI ou au NTI.

#### **Entreprises inuites**

Au cours des trois (3) dernières années, la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites est passée de 15 % qu'elle était en 2018-2019 à 18 % en 2019-2020, pour s'établir à 19 % en 2020-2021. Ces fluctuations correspondent également à des augmentations des contrats attribués aux catégories « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

#### **Entreprises du Nunavut**

La part proportionnelle de la valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut est passée de 5 % qu'elle était en 2018-2019 à 8 % en 2019-2020, et à 7 % en 2020-2021. Les entreprises du Nunavut qui ont également le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

#### **Autres entreprises**

Dans l'ensemble, la part proportionnelle de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a diminué (passant de 80 % à 73 %) au cours des trois dernières années.

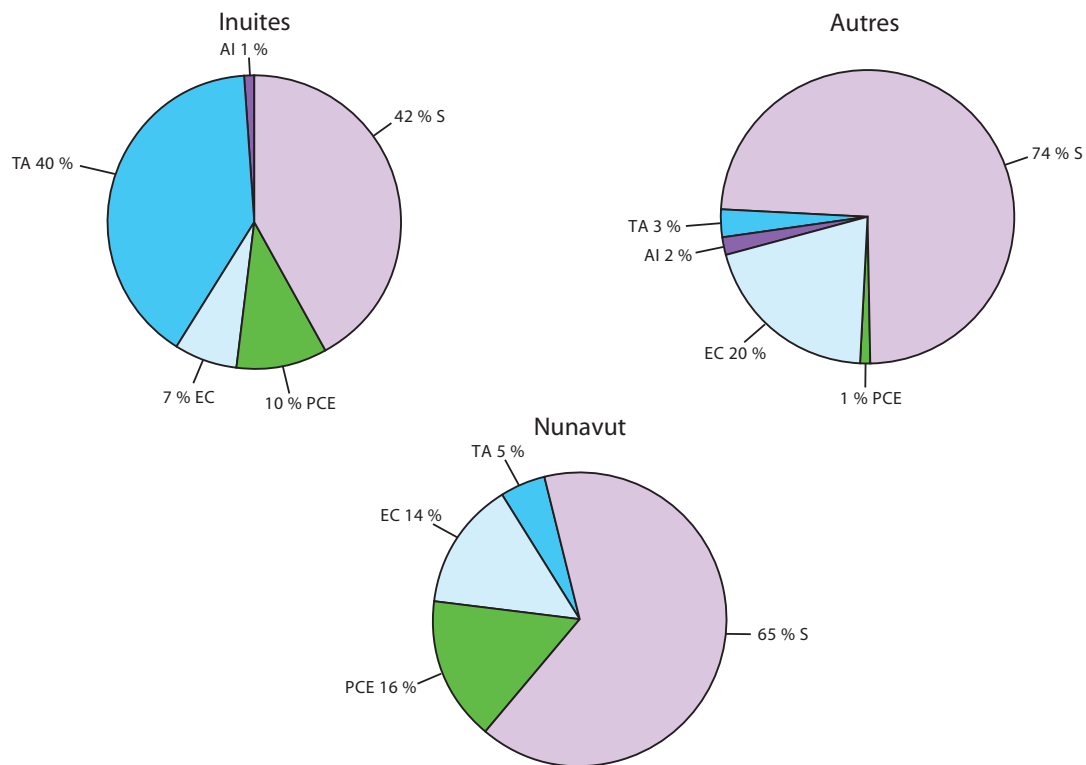
Une moyenne sur trois ans révèle les parts proportionnelles suivantes :

- Entreprises inuites : 17 %
- Entreprises du Nunavut : 7 %
- Autres entreprises : 76 %

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types et catégories de statut – selon le volume – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par catégories de statut selon le volume dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types et catégories de statut – selon le volume**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats par types et catégories de statut selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens. 2020-2021

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	54	10 %	42	78 %	2	4 %	10	19 %
Architecture/ingénierie (AI)	7	1	1	14	-	-	6	86
Services d'experts-conseils (EC)	88	17	7	8	5	6	76	86
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	21	4	11	52	6	29	4	19
Service (S)	345	67	45	13	24	7	276	80
Total	515	100 %	106	21 %	37	7 %	372	72 %

### 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	70	14 %	48	69 %	10	14 %	12	17 %
Architecture/ingénierie (AI)	2	-	-	-	-	-	2	100
Services d'experts-conseils (EC)	154	30	19	12	3	2	132	86
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	9	2	4	44	1	11	4	44
Service (S)	278	54	33	12	27	10	218	78
Total	513	100 %	104	20 %	41	8 %	368	72 %

### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	60	9 %	45	75 %	13	22 %	2	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	2	-	-	-	-	-	2	100
Services d'experts-conseils (EC)	327	48	16	5	3	1	308	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	18	3	12	67	1	6	5	28
Service (S)	269	40	35	13	22	8	212	79
Total	676	100 %	108	16 %	39	6 %	529	78 %

Les graphiques circulaires qui précèdent révèlent la proportion de contrats attribués par types à chaque catégorie de statut.

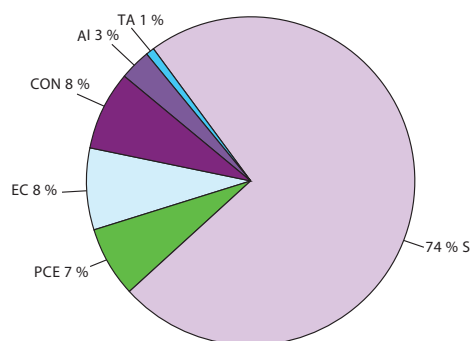
La part proportionnelle des contrats attribués à des entreprises inuites était en moyenne de 19 % au cours des trois dernières années.

La part proportionnelle attribuée aux entreprises du Nunavut est en moyenne de 7 %. La part proportionnelle attribuée aux autres entreprises est en moyenne de 74 %.

### Contrats > 100 000 \$ par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon la valeur – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des types de contrats selon leur valeur pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types – selon la valeur**  
**pour les contrats > 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats par types – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Transport aérien (TA)	2 081 \$	1 %	4 089 \$	1 %	1 920 \$	- %
Architecture/ingénierie (AI)	7 395	3	5 005	1	25 359	5
Construction (CON)	21 523	8	61 811	13	130 325	28
Services d'experts-conseils (EC)	20 748	8	35 748	7	60 639	13
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	18 720	7	20 774	4	12 356	3
Service (S)	201 298	74	349 264	73	230 540	50
Total	271 765 \$	100 %	476 691 \$	100 %	461 139 \$	100 %

Cette section concerne les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent la répartition des types de contrats, selon leur valeur en argent.

La petite proportion de contrats de transport aérien et d'architecture et d'ingénierie correspond aux valeurs généralement plus faibles de ces types de contrats.

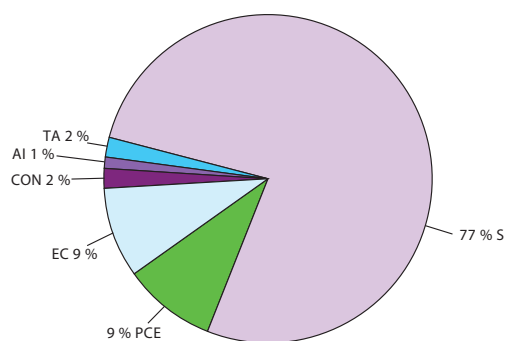
Au cours des sept (7) dernières années, la part proportionnelle des contrats d'architecture et d'ingénierie, de services d'experts-conseils, et de petits travaux de construction et d'entretien d'une valeur supérieure à 100 000 \$ est constamment demeurée faible. Les contrats d'entretien pluriannuels ont tendance à dépasser les 100 000 \$ et la valeur limite pour les contrats de petits travaux de construction est de 250 000 \$. La valeur des grands travaux de construction fluctue en fonction des cycles de financement des immobilisations et, en général, il faut deux (2) ans pour mener ces contrats à terme.

On trouvera la liste des contrats dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2020-2021, à l'annexe C.

### Contrats > 100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats par types selon le volume pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types – selon le volume**  
**pour les contrats > 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats par types – selon le volume pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Transport aérien (TA)	10	2 %	15	3 %	10	2 %
Architecture/ingénierie (AI)	8	1	4	1	10	2
Construction	16	2	19	4	16	3
Services d'experts-conseils (EC)	57	9	117	25	232	40
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	61	9	63	14	41	7
Service (S)	498	77	247	53	267	46
Total	650	100 %	465	100 %	576	100 %

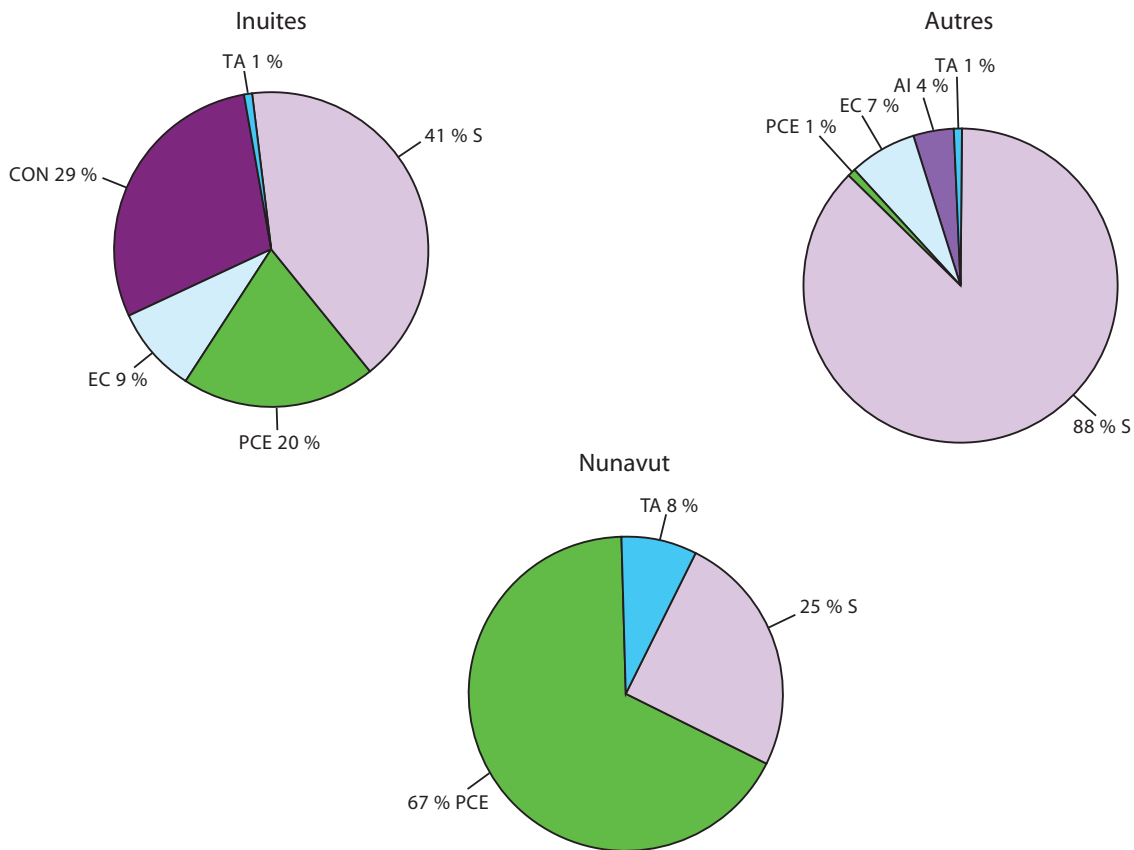
Cette section concerne le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

Dans cette tranche de valeurs, environ 86 % du volume combiné des contrats concernent des contrats de service et des contrats de services d'experts-conseils. Les contrats de service ont constitué la plus grande partie du volume de cette catégorie au cours des douze (12) dernières années. Notez que les contrats d'experts-conseils et les contrats de service sont parfois déclarés de façon interchangeable. Par conséquent, une diminution du nombre de contrats de service et une augmentation du nombre de contrats d'experts-conseils pourraient représenter un *statu quo*.

### Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut — selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des types de contrats par catégories de statut dont la valeur des contrats est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

### Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2020-2021



Les graphiques circulaires ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués par types dans les catégories de statut « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

### Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2020-2021

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 082 \$	1 %	760 \$	37 %	281 \$	13 %	1 041 \$	50 %
Architecture/ingénierie (AI)	7 395	3	-	-	-	-	7 395	100
Construction (CON)	21 523	8	21 523	100	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	20 748	8	7 043	34	-	-	13 705	66
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	18 720	7	14 989	80	2 367	13	1 364	7
Service (S)	201 297	74	31 044	15	891	-	169 362	84
Total	271 765 \$	100 %	75 359 \$	28 %	3 539 \$	1 %	192 867 \$	71 %

2019-2020

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	4 089 \$	1 %	3 135 \$	77 %	- \$	- %	954 \$	23 %
Architecture/ingénierie (AI)	5 005	1	-	-	-	-	5 005	100
Construction (CON)	61 811	13	60 241	97	-	-	1 570	3
Services d'experts-conseils (EC)	35 748	7	1 391	4	659	2	33 698	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	20 774	4	12 508	60	5 234	25	3 032	15
Service (S)	349 263	73	22 914	7	1 250	-	325 099	93
Total	476 690 \$	100 %	100 189 \$	21 %	7 143 \$	1 %	369 358 \$	77 %

2018-2019

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	1 920 \$	- %	777 \$	40 %	280 \$	15 %	863 \$	45 %
Architecture/ingénierie (AI)	25 359	5	-	-	-	-	25 359	100
Construction (CON)	130 325	28	129 343	99	982	1	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	60 639	13	578	1	295	-	59 766	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	12 357	3	7 402	60	1 586	13	3 369	27
Service (S)	230 540	50	102 537	44	1 568	1	126 435	55
Total	461 140 \$	100 %	240 637 \$	52 %	4 711 \$	1 %	215 792 \$	47 %

Pour l'année 2020-2021, par rapport à la totalité des contrats, la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 7 %. En termes d'argent sonnante, cela représente une diminution de 25 % de la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites. La part proportionnelle des entreprises du Nunavut est demeurée à 1 %. La proportion de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 6 %.

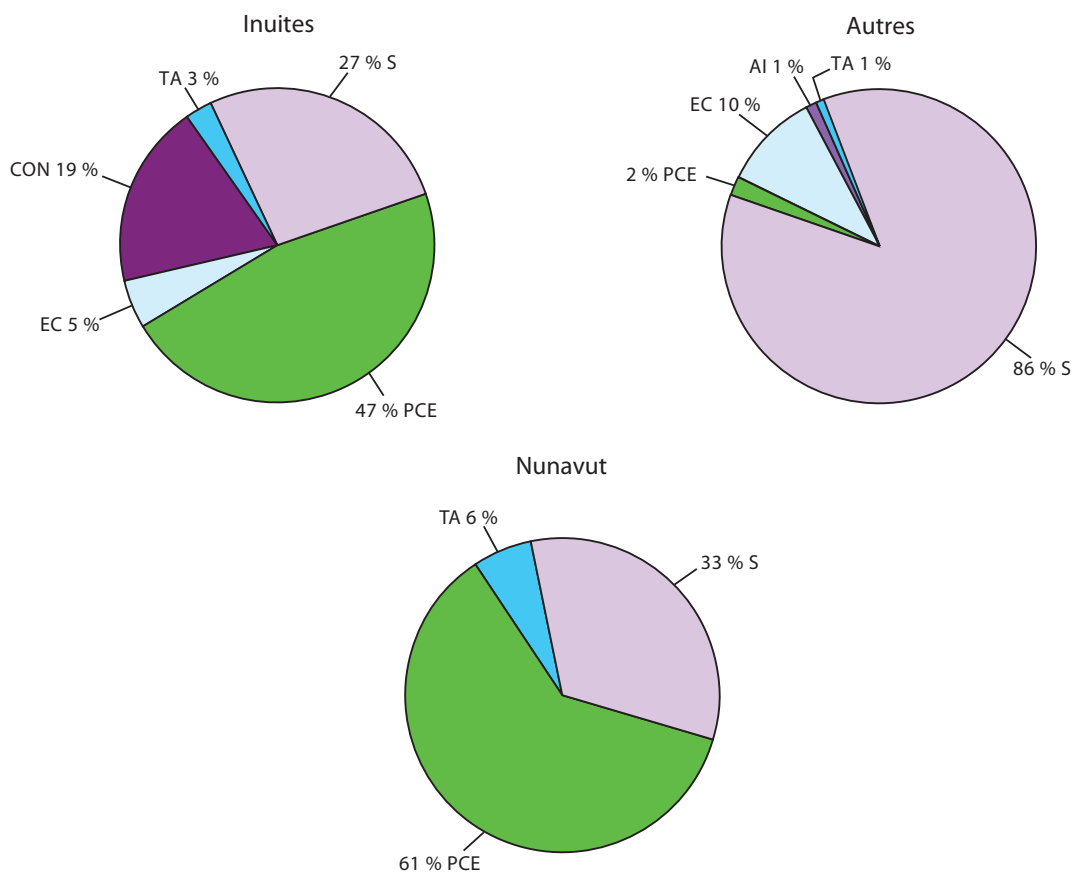
Au cours des trois dernières années de déclaration du présent rapport, nous avons constaté que la valeur des contrats de cette catégorie a diminué de 41 % en tout. La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 69 %, de ceux attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 25 % et de ceux attribués aux autres entreprises de 11 %.

On trouvera une liste détaillée de l'attribution des contrats dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2020-2021, à l'annexe C.

### Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut – selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par catégories de statut – selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des types de contrats par catégories de statut selon le volume dont la valeur des contrats est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 100 000 par catégories de statut – selon le volume  
pour les contrats > 100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2020-2021**



**Répartition des contrats > 100 000 par catégories de statut – selon le volume  
pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2020-2021**

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Transport aérien (TA)	10	2 %	3	30 %	1	10 %	6	60 %
Architecture/ingénierie (AI)	8	1	-	-	-	-	8	100
Construction (CON)	16	2	16	100	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	57	9	4	7	-	-	53	93
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	61	9	40	66	11	18	10	16
Service (S)	498	77	23	5	6	1	469	94
<b>Total</b>	<b>650</b>	<b>100 %</b>	<b>86</b>	<b>13 %</b>	<b>18</b>	<b>3 %</b>	<b>546</b>	<b>84 %</b>

### 2019-2020

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	15	3 %	9	60 %	-	- %	6	40 %
Architecture/ingénierie (AI)	4	1	-	-	-	-	4	100
Construction	19	4	14	74	-	-	5	26
Services d'experts-conseils (EC)	117	25	7	6	3	3	107	91
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	63	14	37	59	17	27	9	14
Service (S)	247	53	14	6	8	3	225	91
Total	465	100 %	81	17 %	28	6 %	356	77 %

### 2018-2019

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	10	2 %	5	50 %	2	20 %	3	30 %
Architecture/ingénierie (AI)	10	2	-	-	-	-	10	100
Construction	16	3	14	88	2	13	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	232	40	4	2	2	1	226	97
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	41	7	24	59	3	7	14	34
Service (S)	267	46	14	5	6	2	247	93
Total	576	100 %	61	11 %	15	3 %	500	87 %

Les contrats de service représentent la plus grande portion isolée de contrats dans cette catégorie. Cette tendance est constante depuis les neuf (9) dernières années qui font l'objet du présent rapport.

Pour l'exercice 2020-2021, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 4 % et le volume de contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 3 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 7 %.

Pour l'exercice 2019-2020, par rapport à la totalité des contrats, le volume des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 6 %. Le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a augmenté de 3 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 10 %.

Pour l'exercice 2018-2019, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 6 % et le volume de contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 1 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 8 %.

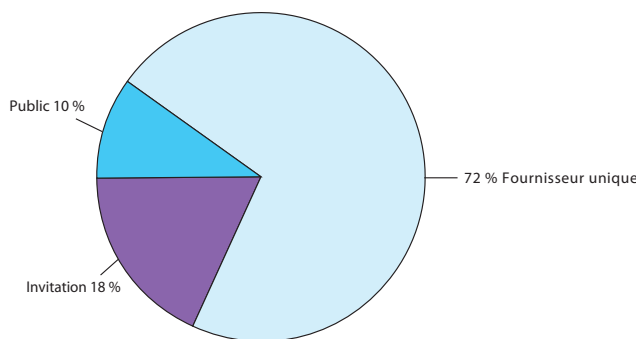
Nous constatons une tendance pour ce qui est du volume des contrats dans cette catégorie. Les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 18 % de ces contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 5 % et les autres entreprises ont obtenu 77 % du volume de ces contrats. Reportez-vous au tableau ci-dessous qui résume les parts proportionnelles des douze (12) dernières années.

Année	Inuites	Nunavut	Autres
2020-2021	13 %	3 %	84 %
2019-2020	17 %	6 %	77 %
2018-2019	11 %	3 %	87 %
2017-2018	17 %	4 %	79 %
2016-2017	16 %	5 %	79 %
2015-2016	19 %	6 %	76 %
2014-2015	20 %	3 %	77 %
2013-2014	23 %	6 %	71 %
2012-2013	14 %	6 %	80 %
2011-2012	25 %	6 %	69 %
2010-2011	20 %	5 %	75 %
2009-2010	19 %	8 %	73 %

### 3. Modes d'attribution des contrats

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par modes d'attribution – selon la valeur – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$* résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par modes d'attribution – selon la valeur**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**2020-2021**



**Répartition des contrats par modes d'attribution – selon la valeur**  
**Pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**(milliers)**

Année	Attribués	Appel d'offres public	Invitations à soumissionner	Fournisseur unique
2020-2021	11 560 \$	1 187 \$ 10 %	2 043 \$ 18 %	8 330 \$ 72 %
2019-2020	8 715 \$	1 116 \$ 13 %	1 994 \$ 23 %	5 605 \$ 64 %
2018-2019	11 201 \$	1 241 \$ 11 %	2 596 \$ 23 %	7 364 \$ 66 %

Les contrats sont attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions, concurrentiel ou non. Le terme « concurrentiel » signifie qu'on demande à plus d'une entreprise de soumissionner. On procède par invitation ou par publication dans les médias. Le terme « non concurrentiel » signifie qu'on demande à seulement une entreprise de présenter une offre ou une soumission. C'est ce qu'on désigne habituellement sous l'appellation « fournisseur unique ». La valeur et le volume des contrats à fournisseur unique feront l'objet d'une analyse approfondie plus loin dans cette section.

En 2020-2021, sur une valeur totale des contrats de 11 560 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 3 230 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (28 %) et 8 330 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (72 %).

En 2019-2020, sur une valeur totale des contrats de 8 715 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 3 110 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (36 %) et 5 605 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (64 %).

En 2018-2019, sur une valeur totale des contrats de 11 201 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 3 837 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (44 %) et 7 369 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (66 %).

En vertu de la politique d'approvisionnement du GN, des demandes de propositions ou appels d'offres sont requis pour tout achat de biens ou de services d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et de travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. On a recours aux demandes de soumissions pour l'achat de biens et services d'une valeur supérieure à 5 000 \$, mais inférieure à 25 000 \$, ce qui comprend également les travaux de construction et les services d'architecture et ingénierie d'une valeur inférieure à 100 000 \$.

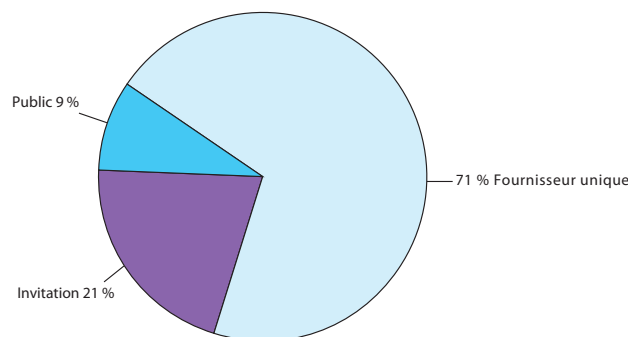
Dans la catégorie des contrats dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$, nous constatons qu'au cours des trois (3) dernières années, la valeur de la part proportionnelle des contrats à fournisseur unique a augmenté de 8 %. C'est une augmentation de 13 % en argent sonnante.

L'augmentation de la valeur des contrats à fournisseur unique dans cette catégorie est largement attribuable aux contrats nécessités par la lutte contre la COVID-19. On s'attend à ce que cette tendance persiste en 2021-2022.

**Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, par mode d'attribution des contrats**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$* résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume  
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
2020-2021**



**Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume**

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2020-2021	199	17	9 %	41	21 %	141	71 %
2019-2020	154	15	10 %	40	26 %	99	64 %
2018-2019	197	17	9 %	53	27 %	127	64 %

Pour l'exercice 2020-2021, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 42 % par rapport à 2019-2020. Cette proportion représente une augmentation réelle du nombre de contrats à fournisseur unique de quarante-deux (42) contrats.

Pour l'exercice 2019-2020, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique est restée à 64 %. ce qui représente concrètement une diminution de 28 contrats.

Durant l'exercice 2018-2019, la part proportionnelle du volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 3 % dans cette tranche proportionnelle, ce qui représente concrètement une diminution de treize (13) contrats.

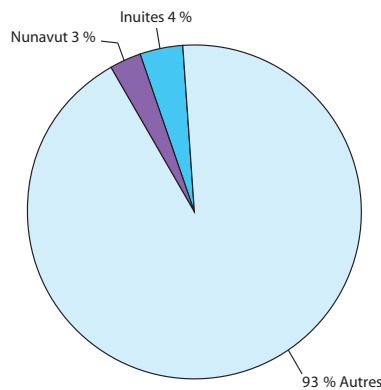
Au cours des trois (3) dernières années couvertes par le tableau ci-dessus, le volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 11 % et leur part proportionnelle a augmenté de 7 %.

L'augmentation de la valeur des contrats à fournisseur unique dans cette catégorie est largement attribuable aux contrats nécessités par la lutte contre la COVID-19. On s'attend à ce que cette tendance persiste en 2021-2022.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$* résume la répartition des contrats à fournisseur unique, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique  
par catégories de statut – selon la valeur  
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
2020-2021**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites	Entreprises du Nunavut	Autres entreprises
2020-2021	8 330 \$	341 \$ 4 %	245 \$ 3 %	7 744 \$ 93 %
2019-2020	5 605 \$	244 \$ 4 %	262 \$ 5 %	5 099 \$ 91 %
2018-2019	7 364 \$	403 \$ 5 %	50 \$ 1 %	6 911 \$ 94 %

En 2020-2021, seulement 7 % (comme en 2019-2020) de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 93 % à d'autres entreprises.

En 2019-2020, seulement 9 % de la valeur des contrats attribués à un fournisseur unique l'ont été à des entreprises inuites et du Nunavut et 91 % de ces contrats ont été attribués à d'autres entreprises.

En 2018-2019, seulement 6 % de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 94 % à d'autres entreprises.

En moyenne, au cours des trois années concernées par le présent rapport, 4,3 % des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites, 3 % à des entreprises du Nunavut et 93 % à d'autres entreprises.

Une tendance ressort clairement pour les quinze (15) dernières années : une proportion de plus de 90 % de la valeur des contrats à fournisseur unique dans cette tranche de valeurs a été attribuée à des entreprises qui ne sont ni inuites ni du Nunavut.

### Discussion sur les contrats à fournisseur unique

Le critère d'attribution d'un contrat à un fournisseur unique est décrit à l'alinéa 4.3 c) et à l'article 21 des règlements afférents à la *Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiaqatunik Ikajuuti*. 4.3 Le Règlement sur le NNI ne s'applique pas :

aux contrats à fournisseur unique qui visent la fourniture de biens, de services, de biens immobiliers ou de travaux de construction, si l'autorité contractante a des motifs raisonnables de croire :

- i) que les services, les biens, les biens immobiliers ou les travaux de construction visés par le contrat sont requis d'urgence et que tout retard serait préjudiciable à l'intérêt public,*
- ii) qu'une seule partie est disponible et en mesure d'exécuter le contrat,*
- iii) que la valeur du contrat ne dépassera pas 25 000 \$ dans le cas d'un contrat pour des services d'ingénierie ou d'architecture, ou 5 000 \$ dans le cas d'un contrat de toute autre nature;*

#### 21.0 Contrat à fournisseur unique attribué à une entreprise inuite

21.1 Compte tenu des objectifs de l'Accord et sous réserve du Règlement sur les contrats du gouvernement, une autorité contractante peut attribuer un contrat à une entreprise inuite sans lancer un processus d'appel à la concurrence.

21.2 Le Règlement sur les contrats du gouvernement, le cas échéant, et les facteurs qui suivent doivent être pris en compte au moment d'attribuer un contrat à fournisseur unique aux termes de l'article 21.1 :

- a) la nécessité de mettre en valeur le potentiel des entreprises inuit dans la région où le contrat sera exécuté;*
- b) la mesure dans laquelle un contrat à fournisseur unique contribuera au développement économique de la municipalité et de la région;*
- c) la nature et la valeur des biens, des services ou des travaux de construction;*
- d) les répercussions financières possibles de l'attribution d'un contrat sans processus d'approvisionnement concurrentiel.*

À titre de ministère responsable de l'approvisionnement, nous nous efforçons de faire en sorte que le gouvernement du Nunavut en obtienne le plus possible pour son argent. Cela n'est possible que par le biais des appels d'offres publics concurrentiels. La section de l'approvisionnement de SCG travaille de concert avec les ministères pour les aider à planifier leur stratégie d'approvisionnement. Dans la mesure du possible, nous avons établi des conventions d'offre à commandes avec des entreprises pour les services les plus souvent requis. Les COC permettront d'éviter les contrats à fournisseur unique. Nous travaillons également avec les ministères pour déterminer leurs besoins relatifs aux services d'experts-conseils en gestion, dont un bon nombre peuvent être comblés par des conventions d'offre à commandes.

Toutefois, il existe des situations légitimes où ce n'est pas possible et où il faut faire appel à un fournisseur unique.

De nombreuses situations correspondent à une situation légitime pour lesquelles il faut faire appel à un fournisseur unique. Par exemple, dans les situations qui font intervenir des droits de propriété intellectuelle ou des brevets (comme la conception de cours et de matériel didactique, ou l'enseignement d'un cours comme ceux offerts par le Collège de l'Arctique du Nunavut) ou dans des situations comme l'achat d'une partie ou d'une pièce d'équipement (comme la réparation d'une pompe pour le camion de livraison du carburant ou une pièce de charrue pour l'enlèvement de la neige). Ces situations ne justifient pas nécessairement un mode d'attribution concurrentiel alors qu'on se trouve en fait en situation d'approvisionnement auprès d'un fournisseur unique, correspondant à l'alinéa b) ci-dessus.

Cela ne signifie pas qu'on soit en présence d'une situation nécessitant le recours à un « fournisseur unique » pour l'achat de nombreuses marchandises. En fait, dans le cas d'achat de véhicules ou d'autres produits comme un photocopieur ou un télécopieur, etc., le GN doit éviter de se limiter à une marque donnée. Les appels d'offres et demandes de propositions doivent toujours indiquer que le GN acceptera des soumissions pour des produits similaires ou équivalents s'ils respectent les exigences de qualité et de fonctionnement établies dans la demande.

De même, il existe des situations dans lesquelles on ne conseille pas d'émettre un appel d'offres ou une demande de soumissions de nature concurrentielle, par invitation ou publication dans les médias. Dans ces situations, le délai causé par la période d'appel d'offres ou de demande de propositions pourrait nuire aux personnes ou aux usagers des biens ou services. Il existe des situations d'urgence dans lesquelles, si le gouvernement n'agit pas immédiatement, les membres du public risquent d'en subir les conséquences ou de subir des blessures. Par exemple, au début de l'été 2008, un pont s'est effondré à Pangnirtung, isolant la collectivité de services municipaux essentiels. Cela ne veut pas dire que toutes les urgences ou tous les préjudices à l'intérêt public concernent uniquement la santé ou la sécurité. En effet, de nombreuses autres situations exigent également l'intervention du gouvernement en vue d'améliorer la santé psychologique et le mieux-être de la population. Durant l'exercice 2011-2012, la collectivité d'Arviat a vécu d'importantes situations d'urgence liées à l'eau et qui ont nécessité de nombreux achats à un fournisseur unique. En 2012-2013, la collectivité de Resolute Bay a subi un déversement de carburant qui a nécessité une intervention immédiate. Durant l'exercice 2017-2018, le ministère de la Santé a demandé la mise sur pied d'un centre de traitement et de dépistage de la tuberculose (TB) à Qikiqtarjuaq. Pour ce faire, il a fallu conclure plusieurs contrats à fournisseur unique. En mars 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 a nécessité l'installation de centres d'isolement dans le sud du Canada. Ces derniers ont été créés en moins de trois jours. Une procédure d'appel d'offres à cette fin aurait pris au moins quatorze jours. La pandémie nous obligeait à réagir rapidement. Remarque : La plupart des 19 contrats à fournisseur unique relatifs à la pandémie de COVID-19 seront d'abord déclarés dans les rapports CAR et PAR de l'exercice 2020-2021, et d'autres le seront dans ceux des exercices 2021-2022 et 2022-2023.

Il faut signaler que certaines fonctions et responsabilités propres à certains ministères font en sorte que ces derniers sont plus portés à avoir recours à ce mode d'attribution des contrats. Des situations d'urgence concernant la santé et la sécurité, ou une mission de recherche et sauvetage peuvent nécessiter de conclure un contrat rapidement ou limiter les choix quant au fournisseur. Des situations d'urgence faisant intervenir des projets en immobilisations dans des lieux sensibles en matière de protection de l'environnement en ce qui a trait au traitement des eaux usées, à la gestion des déchets ou à l'approvisionnement en eau potable sont des facteurs qui contribuent parfois au recours à des contrats à fournisseur unique. L'environnement de l'Arctique et une courte saison de construction compliquent la réalisation de projets et les options d'attribution de contrats. Une bonne planification et de bonnes pratiques de gestion de projet contribuent à diminuer la nécessité d'avoir recours aux fournisseurs uniques, mais les urgences et les accidents ne se planifient pas et requièrent d'intervenir sur le champ.

Une part importante des contrats à fournisseur unique est attribuée pour ce qui suit :

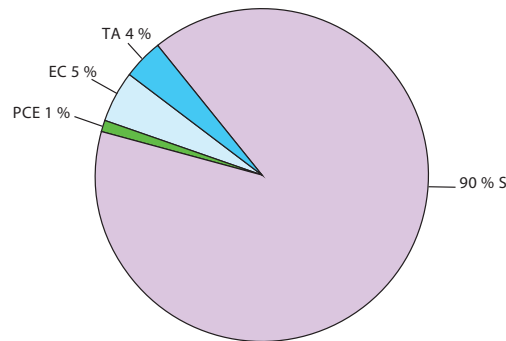
- Soins spécialisés en établissement, ministère de la Santé et ministère des Services à la famille
- Cours de formation offerts par l'entreprise propriétaire, y compris le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
- Logiciel exclusif et contrat de mise à jour du logiciel
- Recherche et sauvetage par la voie des airs
- Contrats d'interventions en situation d'urgence comme les activités de recherche et sauvetage, ou le déversement de carburant.

On trouvera une liste détaillée de l'attribution des contrats à fournisseur unique dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2020-2021, à l'annexe B.

Contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – attribués aux autres entreprises – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$* résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique  
attribués aux autres entreprises – selon la valeur  
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
2020-2021**



**Répartition des contrats à fournisseur unique – attribués aux autres entreprises – selon la valeur (milliers)**

Contrats à fournisseur unique – à d'autres entreprises

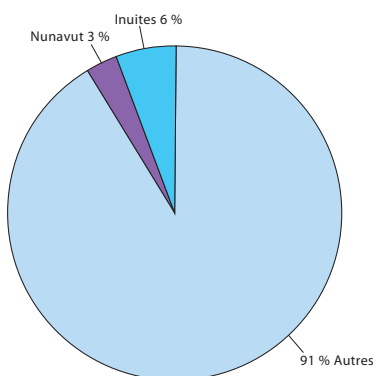
	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Transport aérien (TA)	300 \$	4 %	314 \$	6 %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	369	5	214	4	1 044	15
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	86	1	-	-	178	3
Service (S)	6 989	90	4 570	90	5 690	82
Total	7 744 \$	100 %	5 098 \$	100 %	6 912 \$	100 %

Le tableau ci-dessus révèle une augmentation de la valeur totale des contrats à fournisseur unique attribués aux « autres entreprises » de 2019-2020 à 2020-2021, soit une augmentation de 52 % de la valeur. Il s'agit de 95 % des contrats de service et des contrats d'expert-conseil.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique  
par catégories de statut – selon le volume  
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
2020-2021**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon le volume

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2020-2021	141	9	6 %	4	3 %	128	91 %
2019-2020	99	5	5 %	3	3 %	91	92 %
2018-2019	127	7	6 %	1	1 %	119	94 %

En 2020-2021, sur le volume total de cinq cent quinze (515) contrats attribués dans la tranche des valeurs > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, cent quarante et un (141) l'ont été à un fournisseur unique, soit 27 %. La plupart de ces contrats (91 %) ont été attribués à d'« autres entreprises ». Seulement 9 % de ces contrats ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut.

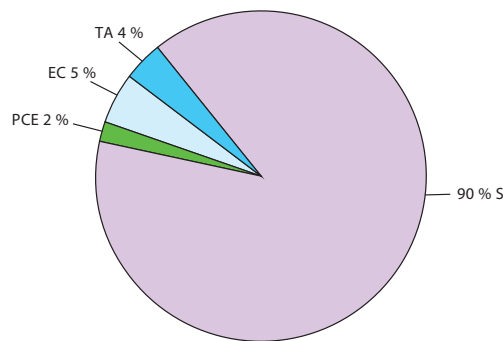
En 2019-2020, sur le volume total de cinq cent treize (513) contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, quatre-vingt-dix-neuf (99) l'ont été à un fournisseur unique, soit 19 %. Sur ces quatre-vingt-dix-neuf (99) contrats à fournisseur unique, 92 % ont été attribués à d'autres entreprises, ce qui représente une diminution de 2 % par rapport à 2018-2019, et révèle une diminution de vingt-huit (28) contrats.

En 2018-2019, sur le volume total de six cent soixante-seize (676) contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, cent vingt-sept (127), ou 19 %, ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique. Sur ces cent vingt-sept (127) contrats à fournisseur unique, 94 % ont été attribués à d'autres entreprises.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, aux autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – attribués aux autres entreprises – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$* résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises**  
**selon le volume**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**2020-2021**



**Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises – selon le volume**

**Contrats à fournisseur unique – à d'autres entreprises**

	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Transport aérien (TA)	5	4 %	7	8 %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	6	5	4	4	16	13
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	2	2	-	-	3	3
Service (S)	115	90	80	88	100	84
Total	128	101 %	91	100 %	119	100 %

Le tableau ci-dessus comprend les volumes et pourcentages correspondants de contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises par types de contrats.

En 2020-2021 95 % des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils.

En 2019-2020, 92 % des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils.

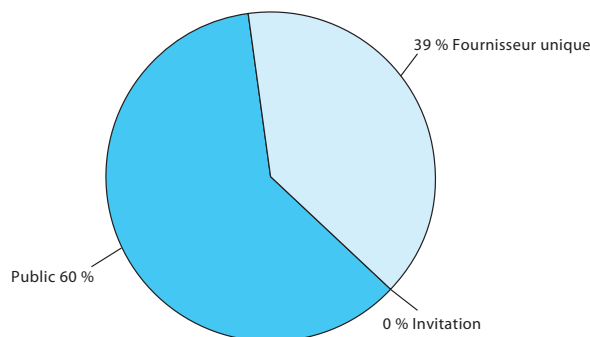
En 2018-2019, 97 % du volume des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises (non inscrites) concernaient deux types de contrats : services d'experts-conseils et de service.

La tendance des quinze (15) années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

### Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par modes d'attribution – pour les contrats > 100 000 \$* résume la répartition des contrats par modes d'attribution, selon la valeur. Pour cette section, nous avons exclu les contrats d'approvisionnement en biens et les contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats par modes d'attribution  
selon la valeur – pour les contrats > 100 000 \$  
2020-2021**



### Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Appel d'offres public	Invitations à soumissionner	Fournisseur unique
2020-2021	191 672 \$	115 343 \$ 60 %	940 \$ - %	75 389 \$ 39 %
2019-2020	428 836 \$	367 227 \$ 86 %	1 926 \$ - %	59 683 \$ 14 %
2018-2019	347 360 \$	274 578 \$ 79 %	1 569 \$ - %	71 213 \$ 21 %

Cette sous-section porte sur l'analyse des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens de l'année précédente bénéficiant d'une prolongation, par modes d'attribution des contrats dans la tranche des valeurs supérieures à 100 000 \$.

En 2020-2021, sur la valeur totale de 191 672 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner et des demandes de proposition a été de 116 283 \$ ou 60 %, alors que la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 75 389 \$ ou 39 %, ce qui représente une importante augmentation des contrats à fournisseur unique dans cette catégorie de 2019-2020 à 2020-2021, attribuable aux contrats à fournisseur unique nécessités par la lutte contre la pandémie de COVID-19.

En 2019-2020, sur la valeur totale de 428 836 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 369 153 000 \$ ou 86 %, et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 59 683 000 \$ ou 14 %.

En 2018-2017, sur la valeur totale de 347 360 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 276 147 000 \$ ou 79 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 71 213 000 \$ ou 21 %.

Au cours des trois (3) années de déclaration du présent rapport, le tableau ci-dessus révèle que la valeur des contrats à fournisseur unique de cette catégorie a augmenté de 6 % en argent sonnante de 2018-2019 à 2020-2021.

En 2020-2021, douze (12) gros contrats à fournisseur unique étaient justifiés par la pandémie de COVID-19. Ces contrats à eux seuls totalisent la somme de 86 millions de dollars. On en trouvera la liste dans le rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2020-2021, à l'annexe B.

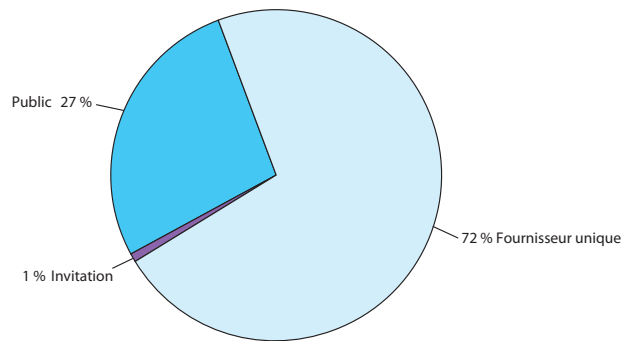
En 2019-2020, deux gros contrats de transport aérien ont été attribués en lien avec la pandémie de COVID-19. Ces contrats totalisent la somme de trois millions de dollars.

En 2018-2019, deux (2) gros contrats avaient été attribués dans une situation d'urgence. Ces deux (2) contrats concernaient des modifications à l'affichage et à l'éclairage des aéroports du Nunavut, nécessaires au maintien de la sécurité des activités dans ces aéroports, ainsi qu'un contrat de livraison de carburant à Cambridge Bay (du fait qu'un entrepreneur avait manqué à ses obligations). La valeur totale de ces deux (2) contrats à fournisseur unique dépasse 3,1 millions de dollars.

**Contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$* résume la répartition des contrats par modes d'attribution, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats par modes d'attribution  
selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$  
2020-2021**



**Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume**

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2020-2021	335	92	27 %	3	1 %	240	72 %
2019-2020	271	102	38 %	11	4 %	158	58 %
2018-2019	267	76	28 %	10	4 %	181	68 %

En 2020-2021, parmi les trois cent trente-cinq (335) contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, quatre-vingt-quinze (95) ou 28 % ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres, et deux cent quarante (240) ou 72 % l'ont été à un fournisseur unique.

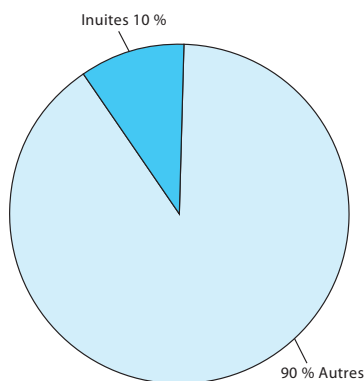
En 2019-2020, parmi les deux cent soixante et onze (271) contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, cent treize (113) ou 42 % ont été attribués par un mode concurrentiel et cent cinquante-huit (158) ou 58 % ont été attribués à un fournisseur unique.

En 2018-2019, parmi les deux cent soixante-sept (267) contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, quatre-vingt-six (86) ou 32 % ont été attribués par un mode concurrentiel et cent quatre-vingt-un (181) ou 68 % ont été attribués à un fournisseur unique.

Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – pour les contrats > 100 000 \$* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique**  
**par catégories de statut – selon la valeur**  
**pour les contrats > 100 000 \$**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites	Entreprises du Nunavut	Autres entreprises
2020-2021	75 389 \$	7 608 \$ 10 %	- \$ - %	67 781 \$ 90 %
2019-2020	59 684 \$	3 046 \$ 5 %	- \$ - %	56 638 \$ 95 %
2018-2019	71 214 \$	7 891 \$ 11 %	124 \$ - %	63 199 \$ 89 %

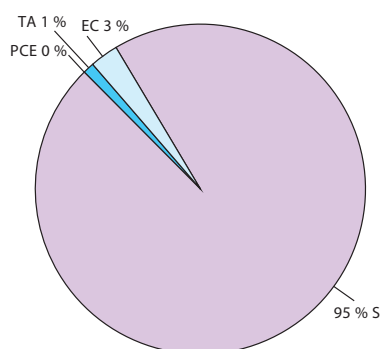
Le graphique circulaire et le tableau correspondant ci-dessus révèlent que les contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 100 000 \$ ont été en grande partie attribués à d'autres entreprises (ni inuites et ni du Nunavut). Cette tendance est constante depuis les quinze (15) dernières années qui font l'objet du présent rapport.

Remarque : Les entreprises du Nunavut qui ont aussi le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

### Contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique par types – attribués aux autres entreprises – pour les contrats > 100 000 \$* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique par types**  
**attribués aux autres entreprises – selon la valeur**  
**pour les contrats > 100 000 \$**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ (milliers)

#### Contrats à fournisseur unique – autres entreprises

	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Transport aérien (TA)	831 \$	1 %	456 \$	1 %	- \$	- %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	321	1
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	2 011	3	3 028	5	5 256	8
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	264	-	-	-	545	1
Service (S)	64 674	95	53 154	94	57 077	90
Total	67 780 \$	99 %	56 638 \$	100 %	63 199 \$	100 %

En 2020-2021, sur la valeur totale de 75 389 000 \$ attribuée en contrats à fournisseur unique, 67 780 000 \$ ont été attribués à d'autres entreprises, dont 95 % étaient pour des contrats de service.

En 2019-2020, sur la valeur totale de 59 684 000 \$ attribuée en contrats à fournisseur unique, 56 638 000 \$ ont été attribués à d'autres entreprises, dont 94 % étaient pour des contrats de service.

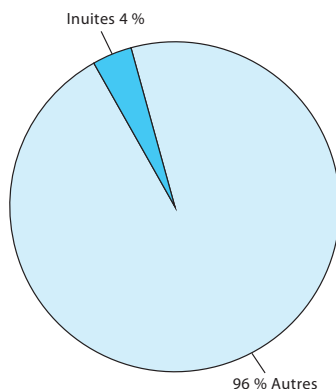
En 2018-2019, sur la valeur totale de 71 214 000 \$ attribuée en contrats à fournisseur unique, 63 199 000 \$ ont été attribués à d'autres entreprises, dont 90 % étaient pour des contrats de service.

Il ressort clairement qu'une proportion supérieure à 90 % des contrats à fournisseur unique est attribuée à d'autres entreprises sous la forme de contrats de service.

### Contrats > 100 000 \$, par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – pour les contrats > 100 000 \$* résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique  
par catégories de statut – selon le volume  
pour les contrats > 100 000 \$  
2020-2021**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon le volume

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2020-2021	240	9	4 %	-	- %	231	96 %
2019-2020	158	4	3 %	-	- %	154	97 %
2018-2019	181	8	4 %	1	1 %	172	95 %

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2020-2021, sur les deux cent quarante (240) contrats à fournisseur unique attribués, 96 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2019-2020, sur les cent cinquante-huit (158) contrats à fournisseur unique attribués, cent cinquante-quatre (154) ou 97 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

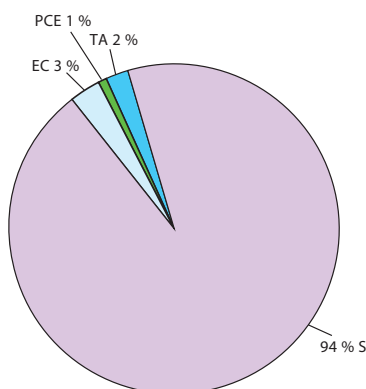
Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2018-2019, sur les cent quatre-vingts un (181) contrats à fournisseur unique attribués, cent soixante-douze (172) ou 95 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

Le graphique ci-dessus et les statistiques des années antérieures révèlent que 90 à 97 % de la part proportionnelle des contrats à fournisseur unique dans la tranche des valeurs supérieures à 100 000 \$ a été attribuée à d'autres entreprises. Cette analyse se vérifie dans les quatorze (14) derniers rapports.

Contrats > 100 000 \$, par catégories de statut, aux autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – attribués aux autres entreprises – pour les contrats > 100 000 \$* résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique  
par catégories de statut – attribués aux autres entreprises  
selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$  
2020-2021**



### Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises – selon le volume

Contrats à fournisseur unique –  
à autres entreprises

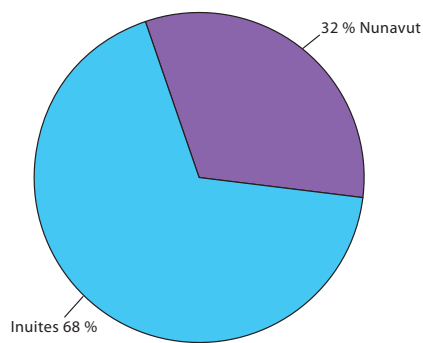
	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Transport aérien (TA)	5	2 %	3	2 %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	2	1
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	7	3	9	6	15	9
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	2	1	-	-	2	1
Service (S)	217	94	142	92	153	89
Total	231	100 %	154	100 %	172	100 %

D'après le tableau ci-dessus, et au cours des quinze (15) dernières années de déclaration du présent rapport, les contrats à fournisseur unique dans cette catégorie étaient surtout des contrats de service.

### 4. Contrats attribués aux entreprises locales

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats selon la valeur attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués à des entreprises locales**  
**selon la valeur**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



#### Répartition des contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Entreprises inuites	2 729 \$	68 %	2 332 \$	70 %	4 230 \$	83 %
Entreprises du Nunavut	1 284 \$	32 %	1 016 \$	30 %	860 \$	17 %
Total	4 013 \$	100 %	3 348 \$	100 %	5 090 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats dans la tranche de contrats > 25 000 \$ et <=100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut situées dans la même collectivité où les travaux étaient requis.

En 2020-2021, sur les 28 887 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 4 013 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 4 013 000 \$, 2 729 000 \$ ont été attribués aux entreprises locales inuites (68 %), et 1 284 000 \$ ont été attribués aux entreprises locales du Nunavut (32 %).

En 2019-2021, sur les 27 733 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 3 348 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 3 348 000 \$, 2 332 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (70 %), et 1 016 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (30 %).

En 2018-2019, sur les 38 121 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 5 090 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur ce montant de 5 090 000 \$, 4 230 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (83 %), et 860 000 \$ (17 %) ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

Cette tendance sur trois (3) ans révèle que les entreprises locales inuites obtiennent une beaucoup plus grande part des contrats attribués à des entreprises locales, par rapport aux entreprises du Nunavut. Il vaut la peine de noter que les entreprises inuites ayant obtenu le statut d'entreprise du Nunavut en vertu du Règlement sur le NNI sont admissibles à un rajustement complet de 25 % des offres en vertu du Règlement sur le NNI, au lieu de seulement 20 %.

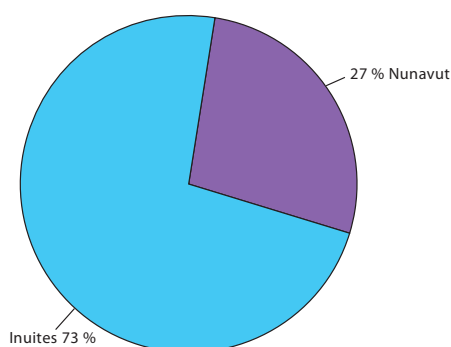
Remarque : Les hameaux, les offices d'habitation, le Collège de l'Arctique du Nunavut et les organismes inuits ne sont pas considérés comme des entreprises locales en vertu du Règlement sur le NNI, car ces entités ne sont pas inscrites à NTI à titre d'entreprise inuite, ni au GN à titre d'entreprise du Nunavut.

La *Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti* et les règlements y afférents sont entrés en vigueur le 1er avril 2017. Le nouveau Règlement sur le NNI augmente le rajustement total possible des soumissions de 21 % à 25 %, ce qui comprend une augmentation de 7 % à 15 % pour les entreprises détenues uniquement par des Inuits.

### Contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ aux entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués à des entreprises locales – selon le volume – pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon le volume**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats attribués à des entreprises locales – selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Entreprises inuites	55	73 %	44	71 %	80	80 %
Entreprises du Nunavut	20	27 %	18	29 %	20	20 %
Total	75	100 %	62	100 %	100	100 %

Sur les cinq cent quinze (515) contrats attribués en 2020-2021 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, soixante-quinze (75) ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (15 %). Sur ces soixante-quinze (75) contrats, cinquante-cinq (55) ont été attribués à des entreprises locales inuites (73 %) et vingt (20) à des entreprises locales du Nunavut (27 %).

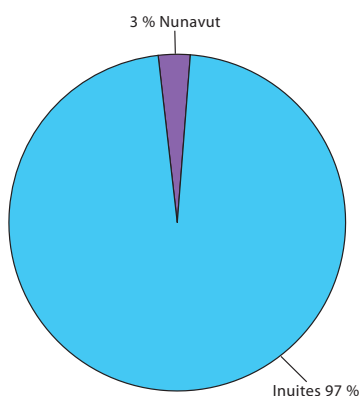
En 2019-2020, sur les cinq cent treize (513) contrats attribués dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, soixante-deux (62) ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (12 %). De ces soixante-deux (62) contrats, quarante-quatre (44) ou 71 % ont été attribués à des entreprises inuites, et dix-huit (18) ou 29 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

Sur les six cent soixante-seize (676) contrats attribués en 2018-2019 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, cent (100) ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (15 %). Sur ces cent (100) contrats, quatre-vingts (80) ont été attribués à des entreprises locales inuites (80 %) et vingt (20) à des entreprises locales du Nunavut (20 %).

### Contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon la valeur pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués à des entreprises locales**  
**selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2020-2021**



### Répartition des contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur Pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Entreprises inuites	45 760 \$	97 %	35 969 \$	89 %	157 883 \$	97 %
Entreprises du Nunavut	1 434 \$	3 %	4 417 \$	11 %	4 053 \$	3 %
Total	47 194 \$	100 %	40 386 \$	100 %	161 936 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises locales inuites ou à des entreprises locales du Nunavut.

Sur la valeur de 271 765 \$ (arrondie au millier de dollars près) des contrats la tranche des valeurs > 100 000 \$ attribués en 2020-2021, à l'exclusion des commandes, 47 194 000 \$ (valeur arrondie au millier de dollars près) ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut (17 %). Sur ces 47 194 000 \$, 45 760 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (97 %), et 1 434 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (3 %).

Sur la valeur de 476 691 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2019-2020, à l'exclusion des commandes, une valeur totale de 40 386 000 \$ ou 8 % a été attribuée à des entreprises locales inuites ou du Nunavut. De ce montant, 89 % ou 35 969 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 11 % ou 4 417 000 \$ à des entreprises du Nunavut.

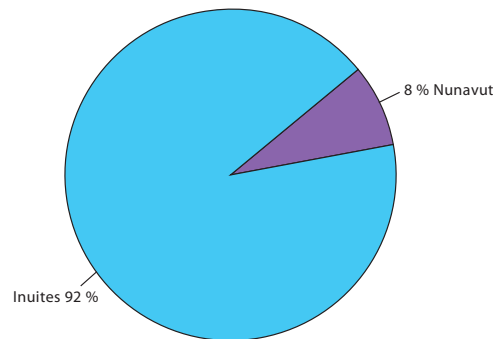
Sur la valeur totale de 461 139 000 \$ en contrats attribués en 2018-2019 dans cette catégorie, 161 936 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (35 %). Sur ces 161 936 000 \$, 97 % ou 157 883 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 3 % ou 4 053 000 \$ à des entreprises locales du Nunavut.

Une analyse de douze (12) années indique clairement que les entreprises inuites ont constamment obtenu plus de contrats (volume) et des contrats de plus grande valeur en argent, dans cette tranche de valeurs, que les entreprises du Nunavut.

**Contrats > 100 000 \$, par catégories de statut, attribués à des entreprises locales, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Contrats attribués à des entreprises locales – selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon le volume pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats attribués à des entreprises locales  
selon le volume pour les contrats > \$100 000  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2020-2021**



**Répartition des contrats attribués à des entreprises locales – selon le volume  
Pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**

Type	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Entreprises inuites	54	92 %	47	76 %	37	79 %
Entreprises du Nunavut	5	8 %	15	24 %	10	21 %
Total	59	100 %	62	100 %	47	100 %

Sur les six cent cinquante (650) contrats attribués dans la tranche de contrats > 100 000 \$ en 2020-2021, à l'exclusion des commandes, (59) ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut (9 %). Sur ces cinquante-neuf (59) contrats, cinquante-quatre (54) ont été attribués à des entreprises locales inuites (92 %) et cinq (5) à des entreprises locales du Nunavut (8 %).

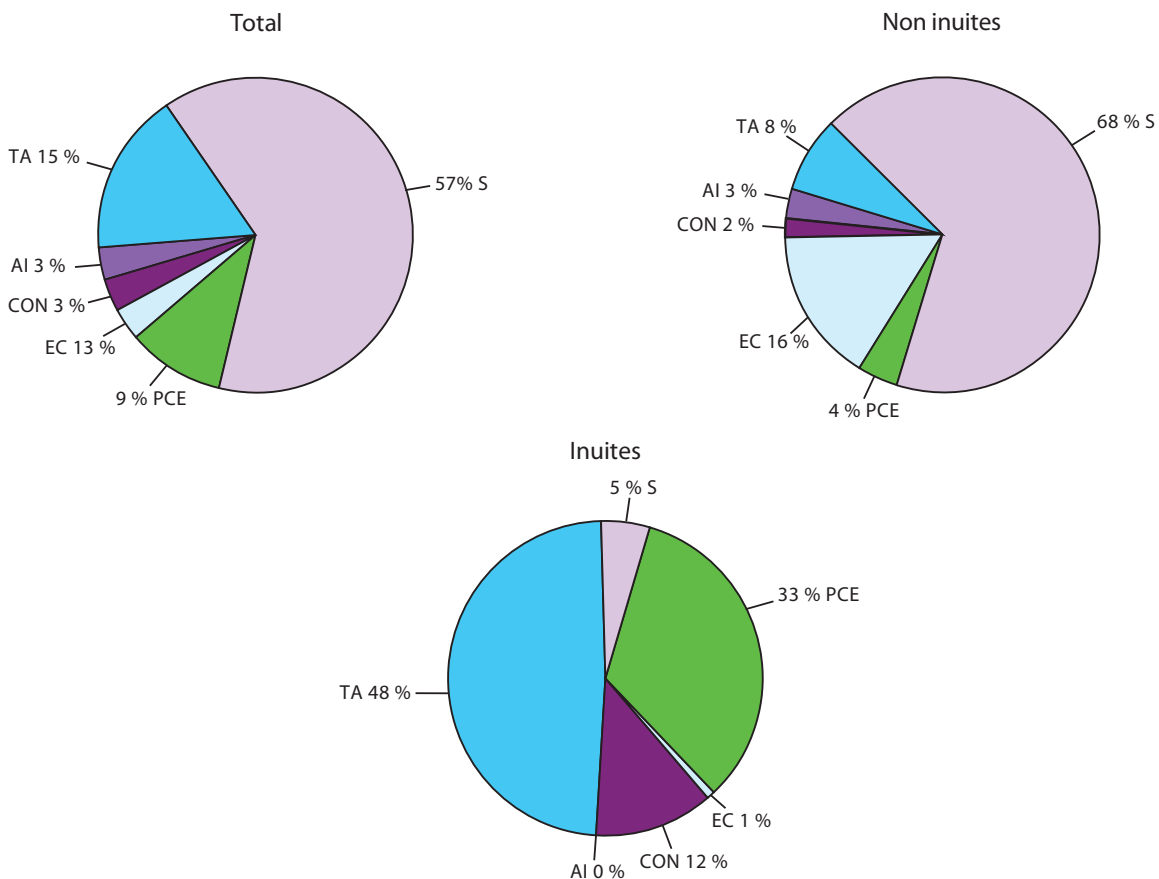
Sur les quatre cent soixante-cinq (465) contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2019-2020, à l'exclusion des commandes, soixante-deux (62) ou 13 % ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut. De ces soixante-deux (62) contrats, quarante-sept (47) ou 76 % ont été attribués à des entreprises inuites, et quinze (15) ou 24 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

Sur les cinq cent soixante-seize (576) contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2018-2019, à l'exclusion des commandes, quarante-sept (47) ou 8 % ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut. De ces quarante-sept (47) contrats, trente-sept (37) ou 79 % ont été attribués à des entreprises inuites, et dix (10) ou 21 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

### 5. Soumissions reçues

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique* résume la répartition des soumissions reçues entre les entreprises inuites et non inuites, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites**  
**selon le volume**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique**  
**2020-2021**



**Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites**  
**selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique**  
**2020-2021**

Type	Total	Entreprises inuites	Entreprises non inuites
Transport aérien (TA)	224 15 %	123 55 %	101 45 %
Architecture/ingénierie (AI)	38 3 %	1 3 %	37 97 %
Construction (CON)	51 3 %	32 63 %	19 37 %
Services d'experts-conseils (EC)	195 13 %	3 2 %	192 98 %
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	132 9 %	85 64 %	47 36 %
Service (S)	838 57 %	14 2 %	824 98 %
<b>Total</b>	<b>1 478 100 %</b>	<b>258 17 %</b>	<b>1 220 83 %</b>

### 2019-2020

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	255	17 %	142	56 %	113	44 %
Architecture/ingénierie (AI)	21	1	1	5	20	95
Construction (CON)	51	3	62	122	(11)	(22)
Services d'experts-conseils (EC)	382	25	2	1	380	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	155	10	87	56	68	44
Service (S)	674	44	10	1	664	99
<b>Total</b>	<b>1 538</b>	<b>100 %</b>	<b>304</b>	<b>20 %</b>	<b>1 234</b>	<b>80 %</b>

### 2018-2019

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	309	18 %	211	68 %	98	32 %
Architecture/ingénierie (AI)	19	1	-	-	19	100
Construction (CON)	39	2	31	79	8	21
Services d'experts-conseils (EC)	663	38	4	1	659	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	115	7	70	61	45	39
Service (S)	602	34	10	2	592	98
<b>Total</b>	<b>1 747</b>	<b>100 %</b>	<b>326</b>	<b>19 %</b>	<b>1 421</b>	<b>81 %</b>

En 2020-2021, nous avons assisté à une légère diminution de 4 % (de 60 soumissions) du nombre total de soumissions présentées. Le nombre de soumissions présentées par des entreprises inuites a diminué de 15 % et le celui des autres entreprises a diminué de seulement 1 % ou de 14 soumissions.

En 2019-2020, nous avons assisté à une diminution de 12 % du nombre des soumissions présentées. Le volume des entreprises inuites a diminué de 16 % et le volume des autres entreprises a diminué de 11 %.

En 2018-2019, nous avons assisté à une grande diminution du nombre des soumissions présentées par des entreprises inuites, dans une proportion de 36 %. Toutefois, le volume total des soumissions présentées a également diminué de 4 %. Les chiffres de 2018-2019 révèlent également une augmentation de 9 % du nombre de soumissions présentées par les entreprises non inuites.

Le volume des soumissions des entreprises non inuites a augmenté de 2006-2007 à 2012-2013. En 2013-2014, nous avons assisté à une toute première diminution (16 %) en sept 7 ans. En 2014-2015, nous avons assisté à une hausse de 29 % et en 2015-2016, les chiffres ont légèrement diminué.

Au cours des trois années couvertes par le tableau ci-dessus, en moyenne 81 % des soumissions provenaient d'entreprises non inuites et 19 % d'entreprises inuites.

Au cours des trois (3) années couvertes par le tableau ci-dessus, nous avons assisté chaque année à une diminution du nombre de soumissions présentées par des entreprises inuites. En volume, cela représente une diminution de 20 %. Remarque : le nombre total de contrats a diminué de moins de 1 %.

### 6. Main-d'œuvre inuite

Le tableau ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Analyse de la main d'œuvre inuite – Petits travaux de construction et d'entretien* résume la participation de la main d'œuvre inuite aux contrats de construction et d'entretien d'une valeur inférieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus souvent sous le terme « contrats de petits travaux de construction » ou « contrats de F/E ».

	2020-2021			2019-2020			2018-2019		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	52 %	59 %	59 %	42 %	40 %	52 %	41 %	35 %	59 %
Baffin	50	65	72	18	18	27	33	41	49
Kitikmeot	47	45	35	36	37	32	30	30	44
Kivalliq	60	66	70	50	47	61	53	61	63

Les valeurs déclarées pour les contrats de petits travaux de construction dans tout le Nunavut au cours des trois (3) derniers exercices indiquent que dans toute le Nunavut, la moyenne des entrepreneurs sont en mesure de dépasser les proportions minimales requises, dans leurs soumissions et dans la réalisation des travaux. En 2019-2020, toutefois, la région de Kitikmeot a raté la cible par 4 % et en 2020-2021, par 12 %.

Le tableau ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Analyse de la main d'œuvre inuite – Grands travaux de construction* résume la participation de la main d'œuvre inuite aux contrats de grands travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$.

	2020-2021			2019-2020			2018-2019		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	36 %	37 %	32 %	29 %	33 %	33 %	29 %	32 %	30 %
Baffin	25	26	27	27	28	30	24	27	27
Kitikmeot	45	45	49	33	35	36	31	35	32
Kivalliq	39	40	21	32	41	38	33	33	32

Le pourcentage moyen requis a varié au cours des trois dernières années pour les grands travaux de construction. Le pourcentage moyen atteint au Nunavut a également varié.

En 2017-2018 et 2019-2020, les entrepreneurs ont pu, en moyenne, dépasser les exigences minimales dans l'exécution du contrat. En 2018-2019, c'est la région de Kivalliq qui manquait la cible par 1 %, et de nouveau en 2020-2021, par 18 %.

En 2020-2021, la moyenne du Nunavut n'a pas atteint le taux de main d'œuvre inuite requis possible. Ce résultat est attribuable aux trois (3) contrats de la région de Kivalliq qui ont été annulés du fait que les entrepreneurs n'avaient pas honoré leurs engagements.

Dans le cas des petits et grands travaux de construction, les entrepreneurs tendent à soumissionner un pourcentage supérieur à celui exigé au regard de la main d'œuvre. Ces entreprises peuvent ainsi obtenir un rajustement plus élevé de leurs soumissions.

Le tableau ci-dessous résume les *Primes versées et les pénalités* imposées sur les contrats de grands travaux de construction, et de petits travaux de construction et d'entretien.

	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités
Nunavut	574 168 \$	169 555 \$	627 547 \$	234 736 \$	815 489 \$	51 999 \$
Baffin	475 634 \$	109 902 \$	180 793 \$	23 096 \$	614 970 \$	-
Kitikmeot	48 189 \$	37 085 \$	188 640 \$	135 362 \$	45 614 \$	-
Kivalliq	50 314 \$	22 567 \$	303 112 \$	76 277 \$	154 905 \$	51 999 \$

L'entrepreneur qui dépasse le taux requis de main-d'œuvre inuite reçoit une prime, ou se voit imposer une pénalité s'il n'atteint pas le taux requis.

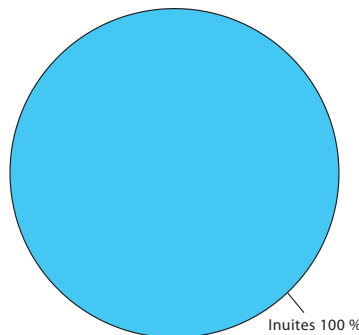
Les chiffres ci-dessus reflètent les primes versées ou les pénalités recueillies à chaque exercice financier. Pour les exercices de 2018-2019 à 2020-2021, le montant des primes excède le montant des pénalités.

Les taux minimaux requis de main d'œuvre inuite pour les contrats de construction et d'entretien sont déterminés par les agents de projets. En déterminant le taux applicable, ils tiennent compte de facteurs comme le nombre de travailleurs inuits que compte la même communauté et l'état des autres projets en cours dans la communauté qui font appel aux mêmes travailleurs spécialisés. Le taux de main d'œuvre inuite vise à offrir de l'emploi et de l'expérience aux travailleurs inuits, et offre des incitatifs aux entreprises de construction pour qu'ils embauchent le plus d'Inuits possible.

## 7. Rajustements en vertu du Règlement sur le NNI

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI – selon la valeur*, résume la répartition de tous les contrats reçus à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI**  
**selon la valeur**  
**2020-2021**



\* Aucune donnée pour le Nunavut

### Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI – selon la valeur

**Contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique**

	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
Entreprises inuites	5 820 843 \$	100 %	5 135 323 \$	100 %	4 984 298 \$	100 %
Total	5 820 843 \$	100 %	5 135 323 \$	100 %	4 984 298 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats (à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique) attribués à des entrepreneurs qui n'auraient pas obtenu le contrat sans le rajustement des soumissions.

En 2020-2021, la valeur totale de 5 820 843 \$ des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, a fait l'objet de l'application du Règlement sur le NNI, ce qui correspond à 9 contrats. Sur les neuf (9) contrats, quatre (4) étaient des contrats de transport aérien, trois (3) des contrats d'entretien en fonction des besoins, deux (2) des contrats de gros travaux de construction.

En 2019-2020, la valeur totale de 5 135 323 \$ des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, a fait l'objet de l'application du Règlement sur le NNI, ce qui correspond à 17 contrats. Sur les dix-sept (17) contrats, sept (7) étaient des contrats de transport aérien, cinq (5) des contrats d'entretien en fonction des besoins, trois (3) des contrats de gros travaux de construction et deux (2) des contrats de conciergerie.

En 2018-2019, la valeur totale des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, de 4 984 298 \$ a fait l'objet de l'application du Règlement sur le NNI, ce qui correspond à dix-sept (17) contrats. Sur ces dix-sept (17) contrats, six (6) étaient des contrats de construction et onze (11) des contrats de transport aérien,

Ces renseignements portent sur tous les contrats à l'exclusion des commandes et des contrats à fournisseur unique. On applique les rajustements en vertu du Règlement sur le NNI en vue de déterminer le soumissionnaire moins-disant ou le soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité-prix à qui attribuer le contrat. Un contrat attribué grâce aux rajustements en vertu du Règlement sur le NNI est un contrat qui aurait été attribué à une « autre » entreprise, mais qui ne l'a pas été grâce à l'application des rajustements en vertu du Règlement sur le NNI qui ont modifié le classement des soumissions selon la mieux cotée ou le soumissionnaire le moins-disant.

Une analyse de la tendance sur douze (12) ans indique que les entreprises inuites obtiennent un plus grand nombre de contrats que les entreprises du Nunavut. Les entreprises du Nunavut qui sont également inscrites comme entreprise inuite obtiennent un rajustement plus important de leurs soumissions. Depuis le 1er avril 2017, les entreprises inuites qui comptent une plus grande proportion de propriétaires inuits profite d'un plus grand rajustement. Cela est résumé dans le Règlement sur le NNI.

Les entreprises non inscrites (autres entreprises) peuvent faire l'objet d'un rajustement de leurs soumission en vertu du Règlement sur le NNI s'ils indiquent une proportion maximale de main d'œuvre inuite et du Nunavut dans leur soumission, en retenant les services d'entreprises et de fournisseurs inuits, du Nunavut ou de la communauté concernée, et en embauchant des travailleurs inuits et du Nunavut.

Le nombre de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu de Règlement sur le NNI reste bas. Toutefois, la présente section ne concerne pas les contrats d'approvisionnement en biens, une catégorie de contrats plus souvent attribués à des entreprises inuites.

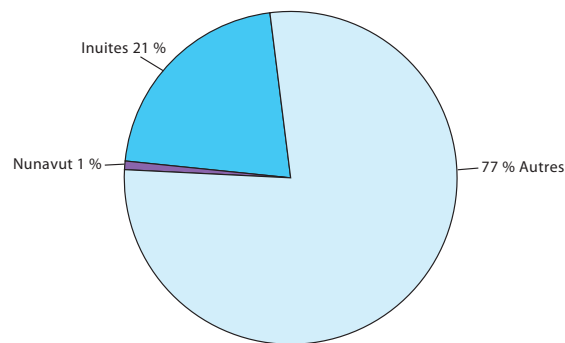
Pour une analyse plus complète de l'attribution des contrats en vertu du Règlement sur le NNI, reportez-vous à la section des observations générales au début du présent rapport.

Remarque : Depuis mai 2006, le Règlement sur le NNI permet à un soumissionnaire qui n'est pas de la collectivité concernée de profiter d'un rajustement de sa soumission à titre d'entreprise locale s'il n'y a aucun entrepreneur local en mesure de soumissionner ou si aucun n'a soumissionné pour un contrat donné. Pour faire l'objet d'un rajustement, l'entreprise du soumissionnaire n'a pas besoin d'être dans la collectivité où les biens, les services ou les travaux de construction sont requis, mais il doit être une entreprise inscrite en vertu du Règlement sur le NNI, ou au NTI, et avoir ses bureaux quelque part au Nunavut. Reportez-vous au paragraphe 25.5 du Règlement sur le NNI.

## 8. Comparaison avec l'année précédente

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Comparaison avec l'année précédente – selon la valeur* résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait à la valeur des contrats (en milliers de \$).

**Gouvernement du Nunavut  
Comparaison avec l'année précédente  
selon la valeur  
2020-2021**



	2020-2021		2019-2020	
Entreprises inuites	103 857 \$	21 %	122 003 \$	22 %
Entreprises du Nunavut	6 806	1	10 333	2
Autres entreprises	378 302	77	425 918	76
Total	488 965 \$	99 %	558 254 \$	100 %

La valeur de tous les contrats a diminué de 12,4 % durant l'exercice 2020-2021.

La valeur des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 15 %.

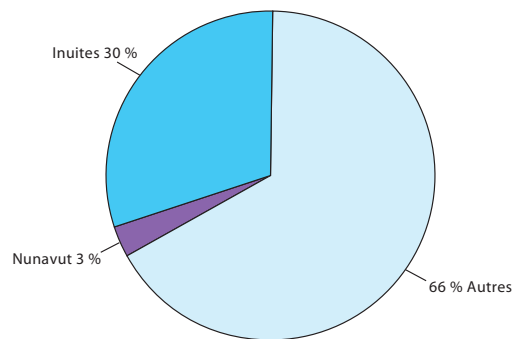
La valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 34 %.

La valeur de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 11 %.

Il faut souligner que les entreprises inuites et du Nunavut doivent renouveler leur statut tous les deux (2) ans. S'il arrive qu'une entreprise néglige de formuler une nouvelle demande une certaine année, elle s'expose à perdre son statut et à se voir refuser le rajustement de ses soumissions. Les registres des entreprises inuites et de la NNI sont mis à jour quotidiennement et la déclaration du statut de l'entrepreneur doit se faire à la date limite pour soumissionner (ou de l'attribution du contrat dans le cas d'un fournisseur unique). Ce facteur a contribué à la variation de l'attribution de contrats à des entreprises inuites ou du Nunavut d'une année à l'autre.

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut – Comparaison avec l'année précédente – selon le volume* résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait au volume des contrats.

**Gouvernement du Nunavut  
Comparaison avec l'année précédente  
selon le volume  
2020-2021**



	2020-2021		2019-2020	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
Entreprises inuites	831	30 %	629	30 %
Entreprises du Nunavut	88	3	112	5
Autres entreprises	1 816	66	1 515	67
Total	2 735	99 %	2 256	102 %

Le volume total des contrats a augmenté de 21 % en 2020-2021.

Le volume des contrats attribués à des entreprises inuites a augmenté de 32 %.

Le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 21 %.

Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 20 %.

## Annexe A

### Définition des termes et abréviations

#### Terminologie

**Mode d'attribution des contrats** : méthode choisie pour attribuer les contrats. Il existe trois principaux modes d'attribution des contrats par le GN : l'appel d'offres, la demande de propositions et le contrat à fournisseur unique. Une autre façon d'attribuer un contrat est par la négociation. Toutefois, seul le cabinet peut attribuer un contrat ou en autoriser l'attribution sans appel d'offres concurrentiel lorsqu'il existe des concurrents.

**Biens** : contrats d'approvisionnement en biens ou « commandes ». Les contrats d'approvisionnement en biens sont surtout attribués par la division d'approvisionnement de SCG au nom des ministères du GN.

**Entreprise inuite** : entreprise dont au moins 51 % des propriétaires sont inuits et qui figure sur la liste des entreprises inuites de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) au moment de l'attribution du contrat.

**Entreprise locale** : entreprise ou firme inuite ou entreprise du Nunavut qui a ses bureaux dans la collectivité où les biens ou les travaux sont requis.

**Entreprise du Nunavut** : entreprise située au Nunavut et dont au moins 51 % des propriétaires sont résidents du Nunavut, et qui figure au registre du GN des entreprises autorisées du Nunavut au moment de l'attribution du contrat.

**Autre entreprise** : entreprise, particulier ou organisation qui ne figure pas aux registres de NTI ou du GN au moment de l'attribution du contrat.

**Contrat à fournisseur unique** : attribution d'un contrat sans demande de propositions ni appel d'offres concurrentiel. Certains critères s'appliquent.

### Abréviations

#### Ministères

---

SCG	Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut
CP	Culture et patrimoine
DÉT	Développement économique et transport
ÉDU	Éducation
EAI	Exécutif et Affaires intergouvernementales
ENV	Environnement
SEF	Services à l'enfance et à la famille
FIN	Finances
SAN	Santé
RH	Ressources humaines
JUS	Justice

#### Types de contrat

---

TA	Transport aérien
AI	Services d'architecture et d'ingénierie
CON	Construction
EC	Services d'experts-conseils
PCE	Petits travaux de construction et d'entretien
C	Commandes
S	Contrats de service

#### Modes d'attribution des contrats

---

DPI	Demande de propositions par invitation
AOI	Appel d'offres par invitation
DPP	Demande de propositions publique
AOP	Appel d'offres public
SA	Fournisseur unique – architecture/ingénierie
SU	Fournisseur unique – urgence
SV	Fournisseur ou vendeur unique